Posterle : sens d’un mot ancien



Alain Stanislas Couppa

laposterle.com

Alain Stanislas Couppa

Première édition numérique : octobre 2026
Version 1.0

Cette étude est publiée sur laposterle.com.
Elle peut être téléchargée et transmise librement dans son intégralité pour un usage non commercial, sous réserve de mentionner l'auteur et la source.

© 2026 Alain Stanislas Couppa – laposterle.com

Les documents, cartes, photographies et illustrations provenant de sources extérieures restent soumis aux droits de leurs auteurs ou institutions respectifs

Pour citer cette étude :
COUPPA, Alain Stanislas, *Posterle : sens d'un mot ancien*, Sauzet, laposterle.com, version 1.0, octobre 2026.

Posterle : sens d'un mot ancien

Introduction

La « Posterle » de l'ancien château de Sauzet : Pourquoi ce nom et que pouvait-il signifier ?

Cette question est à l'origine d'une recherche commencée il y a maintenant trois ans.

Pour tenter d'y répondre, il me fallait d'abord élargir l'enquête à l'histoire du mot et aux autres lieux où il est attesté.

La première étape a consisté à rechercher son origine linguistique et ses différentes définitions dans des dictionnaires, glossaires dialectaux et travaux toponymiques. Cette recherche m'a aussi permis de relever les différentes formes et variantes du mot.

Mon enquête s'est ensuite portée sur des lieux existants portant ou comportant ces noms, en montagne comme dans les villes et villages. Ceux-ci sont apparus progressivement au fil des recherches, puis ont été étudiés individuellement en croisant les types de sources accessibles : textes anciens, archives, anciens cadastres, cartes, études historiques ou archéologiques, documents patrimoniaux, photographies. Et surtout, dans la mesure du possible, je suis allé observer sur le terrain, y compris dans le relief.

Sauzet étant à l'origine de l'étude, la Drôme a été bien représentée. Mais j'ai souhaité étendre la recherche à d'autres régions, jusqu'au pays Gascon. Pour tout dire, Auch, avec ses fameuses pousterles, a été le premier lieu examiné.

Mon objectif n'était pas de réunir quelques exemples destinés à illustrer les définitions des dictionnaires, mais de constituer progressivement un corpus de lieux. Pour chacun d'eux, la priorité a été de déterminer à quelle époque le toponyme était attesté. Puis vint le travail de collecte afin d'agréger notamment désignation, configuration, géométrie, contexte, dénivelé, fonction. Plus d'une vingtaine de caractéristiques ont progressivement été reportées dans une grille comparative. Et pour chacune d'elles, une notation permettait de différencier ce qui était attesté, déduit ou observé.

Au fil de l'étude, cette méthode m'a permis de formuler de nouvelles hypothèses et d'affiner les pistes de recherche. Cela a eu aussi comme effet de faire apparaître des points communs qui n'avaient pas été prévus au départ.

Au final, la comparaison des lieux étudiés, croisée avec les définitions des dictionnaires, m'a permis de réunir un faisceau de caractéristiques communes.

Posterle : un mot ancien et ses différentes formes

Posterle n’est pas une déformation de « poterne »

À première vue, posterle pourrait sembler n’être qu’une ancienne graphie, voire une déformation régionale, du français *poterne*. L’histoire du mot montre pourtant que ce n’est pas le cas.

Le *Trésor de la langue française* rattache directement l’ancien français posterle, attesté au XIIIe siècle, au bas latin posterula, qui signifie « porte de derrière » mais aussi « voie indirecte ». Le même mot latin a également donné l’ancien provençal posterla, attesté vers 1300 avec le sens de « poterne ». [1]

Le rapprochement avec le mot *poterne* appelle toutefois une précision. Le français connaît très tôt la forme posterne, attestée dès la fin du XIe siècle. Mais le *Trésor de la langue française* ne fait pas dériver *posterle* de cette forme : il considère au contraire poterne comme une altération de l’ancien français *posterle*, peut-être sous l’influence de mots tels que *interne* et *externe*. [1] L’Académie française donne aujourd’hui la même étymologie : *poterne* est une « altération de l’ancien français *posterle*, issu du latin tardif *posterula* ». [2]

Il faut donc distinguer l’ancienneté des attestations conservées et l’origine des mots. Le fait que *posterne* soit documenté dès le XIe siècle alors que *posterle* n’est relevé qu’au XIIIe siècle ne signifie pas que le second dérive du premier. Le *Trésor de la langue française* signale lui-même cette différence chronologique tout en établissant la filiation posterula → posterle, puis l’altération qui conduit à *poterne*. [1]

Posterle n’est donc ni une mauvaise transcription de *poterne*, ni une forme locale tardivement déformée. C’est une forme ancienne à part entière, directement rattachée au latin *posterula*. Plus encore, les dictionnaires de référence consultés considèrent que c’est le français *poterne* qui résulte d’une transformation de cette forme ancienne. [1] [2]

De la porte au passage

Établir l'ancienneté de *posterle* ne suffit cependant pas à déterminer ce que le mot a pu désigner selon les lieux.

Son origine latine fournit déjà un indice : le bas latin posterula est donné par le *Trésor de la langue française* avec les deux sens de « porte de derrière » et de « voie indirecte ». [1] Cette proximité ancienne entre l'idée d'une ouverture et celle d'un cheminement mérite d'être relevée, mais elle ne suffit pas à prouver que *posterle* lui-même ait partout possédé ces deux sens.

Le glossaire toponymique d'André Pégorier apporte en revanche une attestation beaucoup plus directe. À l'entrée Posterle, il distingue deux emplois :

- *« Poterne »* en ancien français ;
- *« Passage étroit entre deux rochers »* dans le Dauphiné. [3]

La même forme posterle peut donc désigner, selon les contextes documentés par Pégorier, soit une ouverture de fortification, soit un passage naturel resserré dans le relief. [3]

Le contexte du glossaire permet de comprendre que ce rapprochement n'est pas isolé. Dans les entrées voisines, plusieurs mots appartenant au vocabulaire de la porte ou de l'ouverture possèdent également des emplois topographiques : *port* peut signifier « col, passage dans les Pyrénées » ; *porta*, « porte ; défilé dans les rochers » en Corse ; *porta, pouorta*, « porte ; brèche assez large dans une crête ; passage » dans les Alpes-Maritimes ; *portell*, « ouverture, brèche, petit col » en catalan. Pégorier relève encore *pourtèro*, « passage, col en montagne », et *pourteta*, « petite brèche, petit passage ». [3]

Ces rapprochements ne démontrent pas une évolution obligatoire de *posterle* du sens de « porte » vers celui de « passage ». Ils montrent en revanche que, dans le vocabulaire régional, des termes désignant une ouverture dans une enceinte peuvent également servir à désigner une ouverture ou un point de franchissement dans le relief.

À ce stade, une première conclusion peut donc être posée sans faire intervenir aucune autre variante du mot : **Posterle ne se réduit pas au sens architectural de « poterne »**. En Dauphiné, Pégorier atteste explicitement le sens de **«** passage étroit entre deux rochers **»**. [3]

Posterle et Pousterle : des formes d'un même terme occitan

Une nouvelle question se pose alors. Les nombreux noms Pousterle rencontrés dans le Midi et les Alpes appartiennent-ils à la même famille que *Posterle*, ou s'agit-il simplement de mots ressemblants ? Sur ce point, les sources sont explicites :

Pégorier indique directement, à l'entrée Posterle, pousterle comme variante, notamment en Ubaye et en Gascogne. Il consacre également une entrée distincte à Pousterle, qu'il définit par « poterne » avant de renvoyer à *posterle*. [3] Il ne rapproche donc pas seulement les deux formes par leur sens : il les traite comme variantes l'une de l'autre.

Frédéric Mistral relève de son côté dans *Lou Tresor dóu Felibrige* la forme provençale pousterlo, avec le sens de « poterne ». [4] Cette forme est cohérente avec l'ancien provençal posterla, lui-même issu du latin *posterula* selon le *Trésor de la langue française*. [1] [4]

La confirmation la plus explicite est apportée par le géographe Roger Brunet dans *Trésor du terroir. Les noms de lieux de la France*. Il réunit cette famille sous la formule *« l'occitan Posterle ou Pousterle »* et rassemble sous une même entrée des noms de lieux présentant les deux graphies. [5]

Des variantes comme Postelle et Poustelle apparaissent également dans la documentation toponymique. Leur appartenance à la même famille peut être établie de manière concrète dans les Alpes : l'Inventaire général du patrimoine culturel mentionne ainsi un Pas de Pousterle, appelé « Pas de Poustelle » dans le cadastre de Verclause de 1831. Les deux graphies désignent donc ici exactement le même lieu. [6] Un phénomène comparable est attesté dans l'Isère, où les Archives départementales donnent pour Pellafol la forme « Posterle ou Postelle ». [7]

Nous pouvons donc considérer *Posterle* et *Pousterle* comme deux formes directement attestées d'un même terme, auxquelles s'ajoutent, dans certains usages toponymiques, des variantes telles que Poustelle et Postelle.

Cette identification permet maintenant de revenir aux autres emplois relevés par les dictionnaires. Pégorier donne ainsi, immédiatement après *Pousterle*, la forme gasconne pousterlo au sens de *« rue très roide, garnie d'escaliers »*. [3] Le *Trésor de la langue française*, en s'appuyant notamment sur Mistral, signale, lui aussi, le maintien méridional de cette famille de mots avec les sens de « poterne », mais également de « rue raide garnie d'escaliers ». [1]

La famille présente donc désormais trois emplois directement documentés :

- L'ouverture secondaire d'une fortification ;
- le passage étroit dans le relief ;
- la rue fortement pentue, éventuellement aménagée d'escaliers.

Posterle se prononçait-il « Pousterle » ?

Le rapprochement entre les deux graphies soulève en effet une question phonétique.

En occitan, la lettre *o* se prononce généralement [u], c'est-à-dire comme le « ou » français, tandis que *ò* note un *o* ouvert. Une forme occitane écrite *Posterle* peut donc, selon cette convention, être prononcée avec un son proche de « Pousterle ». [8]

C'est précisément l'explication proposée par l'association les Amis d'Allègre. Ils observent que la graphie occitane *Posterle* peut se prononcer « Pousterle » et émettent l'hypothèse que la forme écrite Pousterle ait pu apparaître lorsqu'on a voulu restituer cette prononciation suivant les habitudes du français : *ou* étant alors employé pour noter le son [u]. [9]

Cette hypothèse permet de comprendre très simplement pourquoi deux graphies aussi proches ont pu coexister.

Elle doit cependant être maniée avec prudence. Les règles de la graphie classique actuelle ne peuvent pas être appliquées automatiquement aux documents anciens. Cette graphie résulte d'une normalisation relativement récente, alors que les textes médiévaux et modernes présentent des usages graphiques beaucoup moins uniformes. Un acte ancien ne constitue pas une transcription phonétique exacte de la langue parlée. [8]

La forme pousterlo relevée par Mistral apporte également un élément intéressant. Mistral utilise une tradition graphique différente de la graphie classique, dans laquelle le son « ou » apparaît précisément sous la forme écrite *ou*. Ainsi, les graphies *posterla* et *pousterlo* peuvent refléter des traditions orthographiques différentes sans nécessairement correspondre à des prononciations radicalement différentes. [4]

Il serait donc excessif d'affirmer que toute forme *Pousterle* résulte historiquement d'une francisation graphique de *Posterle*. Pégorier présente d'ailleurs *Pousterle* comme une variante régionale à part entière, et l'histoire précise de chaque graphie ne peut pas toujours être reconstituée. [3]

On peut en revanche retenir une conclusion plus prudente : Posterle et Pousterle ont pu, dans certains contextes, représenter une prononciation identique ou très proche, transcrite suivant des conventions graphiques différentes. L'hypothèse selon laquelle *Pousterle* puisse parfois constituer une restitution graphique française de la prononciation occitane de *Posterle* est donc tout à fait plausible, sans pouvoir être érigée en règle générale.

Pour la suite de la recherche, cette parenté est déterminante : Posterle, Pousterle, Postelle, Poustelle, posterla, pousterlo, Pusterle et leurs variantes peuvent désormais être étudiés ensemble, tout en gardant à l'esprit que leurs graphies ne permettent pas toujours de restituer avec certitude leur prononciation ancienne.

Des Posterles dans le relief

L'emploi topographique de *Posterle* et de *Pousterle* est bien attesté dans le Dauphiné et l'espace alpin.

Pégorier en fournit une définition explicite : dans le Dauphiné, *Posterle* désigne un *« passage étroit entre deux rochers »*. Il signale également *Pousterle* comme variante, notamment en Ubaye. [3]

Le sens montagnard du mot ne repose donc pas seulement sur l'interprétation de noms de lieux : il est attesté dans un glossaire de termes dialectaux.

Des sources plus anciennes montrent en outre que cet emploi était déjà reconnu à la fin du XIXe siècle.

En 1891, Justin Brun-Durand, dans son *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, recense deux *Pas-de-la-Pousterle* : l'un sur les communes d'Aucelon, de Jansac et de Montlaur, l'autre sur la commune d'Aurel. Les deux notices sont qualifiées *« pass. et mont. »*, abréviations que Brun-Durand développe lui-même en « passage » et « montagne ». [10]

L'année suivante, Albert de Rochas apporte un témoignage encore plus direct. Dans la revue *Cosmos*, il explique que les noms employés dans le Dauphiné permettent souvent de reconnaître la nature du terrain. Lorsqu'il énumère les termes désignant les cols, il écrit :

« les cols dans les Emeindras, les Baisses, les Oches, les Posterles, les Berches »

Ainsi, dès la fin du XIXe siècle, *Posterle* est explicitement rangé parmi les termes dauphinois associés aux cols et aux passages du relief. [11]

Cette référence est également reprise par l'abbé Louis Moutier dans son *Dictionnaire des dialectes dauphinois anciens et modernes*, où il relève *posterle* pour le Haut-Dauphiné et renvoie aux travaux d'Albert de Rochas. [12]

Roger Brunet permet enfin de mesurer l'extension concrète de cette famille toponymique. Il cite notamment des Posterle à Pellafol, Salérans ou Méolans-Revel, des Pas de la Posterle à Savournon et Gresse-en-Vercors, ainsi qu'un Col de la Posterle à Beauvoisin. Parmi les formes *Pousterle*, on relève également Les Vigneaux, dans les Hautes-Alpes, ou Aucelon, dans la Drôme. [5]

Ces sources se complètent ainsi à plusieurs niveaux :

- Pégorier donne une définition explicite : « passage étroit entre deux rochers » dans le Dauphiné ;
- Brun-Durand atteste dès 1891 deux *Pas-de-la-Pousterle* classés comme « passage » et « montagne » ;
- de Rochas range les *Posterles* parmi les termes dauphinois désignant des cols ;
- Moutier confirme l'existence du terme dans le vocabulaire du Haut-Dauphiné ;

- Brunet montre, par le nombre et la répartition des noms de lieux, l'importance de cette famille dans le relief alpin.

L'existence d'un emploi lié au relief de *Posterle/Pousterle* est donc bien établie par les sources elles-mêmes. Les exemples que nous allons examiner permettent de voir quelles formes concrètes ce « passage » peut prendre sur le terrain.

La notion de « col » apparaît d'ailleurs trop restrictive. Tous les lieux appelés *Posterle* ou *Pousterle* ne sont pas nécessairement des cols au sens géographique précis. La définition de Pégorier invite à retenir une notion plus large : celle d'un passage permettant le franchissement du relief, qu'il prenne la forme d'un col, d'un pas, d'une brèche ou d'un passage resserré entre des rochers.

Ce que montre le terrain

La pratique de la randonnée m'a conduit à m'intéresser à plusieurs lieux où les toponymes *Posterle* et *Pousterle* sont associés au relief montagneux.

Ces lieux, examinés à partir des cartes topographiques et, pour la plupart, par des observations de terrain, permettent d'observer les différentes formes que peut prendre ce passage dans le relief.

Passages de montagne

Le col de la Pousterle entre Comps et Dieulefit

Au col de la Pousterle, entre Comps et Dieulefit, le nom s'applique à un petit col où convergent quatre sentiers, en limites communales. L'accès le plus direct en venant de Comps se fait par un sentier étroit et très raide, localement rocheux, avec une pente observée de l'ordre de 30 % sur une longue section d'environ 500 m.



Le col lui-même constitue un point de redistribution des cheminements. Il offre par ailleurs une vue plongeante vers le château de Comps. [13]



A Comps, le col de la Pousterle est ainsi associé à une vue sur un site castral, un sentier étroit et très escarpé ainsi qu'un franchissement de limite territoriale.

La Posterle de Beauvoisin

À Beauvoisin, dans les Baronnies, le nom *Posterle* est aujourd'hui notamment associé à un col situé à 895 m d'altitude, sur la limite communale avec Rochebrune offrant un point de vue dégagé sur toute la vallée.



Depuis Beauvoisin, un sentier direct, étroit et très raide monte vers le col. Sur sa partie terminale, le calcaire affleure presque continûment et forme plusieurs ressauts en donnant localement l'impression de marches naturelles.

Cette disposition n'est pas rare dans les reliefs calcaires de la Drôme et ne saurait, à elle seule, expliquer le toponyme. Elle prend davantage de sens replacée dans son contexte local : parmi les différents passages des environs de Beauvoisin, cet itinéraire appelé aujourd'hui « Ancien Chemin » constitue le franchissement le plus fortement marqué par le dénivelé. Des accès aux six cols environnants, celui-ci est le plus escarpé.



Sentier de la Pousterle de Beauvoisin

Le sentier permet de franchir la ligne de crête et de rejoindre le versant opposé, où l'on peut voir un hameau en contre-bas. Depuis Beauvoisin, il constitue ainsi un raccourci, par opposition aux autres itinéraires beaucoup plus longs permettant de contourner le relief. Cette fonction est d'autant plus intéressante qu'un témoignage relatif aux événements de 1943 évoque précisément *« le raccourci de la Pousterle »*. [14] La forme *Pousterle* apparaît donc ici comme variante de *Posterle*, mais surtout le nom est associé non à un « col », mais à un cheminement permettant de franchir rapidement le relief.

Le cadastre napoléonien apporte un élément supplémentaire. Il ne mentionne pas un *col de la Posterle*, mais simplement « La Posterle », inscrit sur le versant de Beauvoisin, dans le secteur parcouru par le sentier montant vers la crête.



Lieu-dit « La Posterle » - Cadastre Napoléonien

Le nom n'apparaît pas, en revanche, sur le cadastre ancien de Rochebrune. Cette disposition suggère que *La Posterle* désignait d'abord un lieu ou un secteur du territoire de Beauvoisin, associé au passage, plutôt que le seul point géographique du col. La nomenclature actuelle conserve d'ailleurs encore le toponyme autonome La Posterle. [15]

Le cadastre napoléonien désigne un secteur appelé « La Posterle », et non un col. Cette appellation s'est conservée jusqu'au cadastre actuel. Le nom « col de la Posterle » s'est très probablement construit à partir de celui du lieu-dit, plutôt que l'inverse.

Le col présente en outre une relation visuelle directe avec le site castral de Beauvoisin, attesté en 1293 sous la forme *Castrum de bello vicinio* [16]. Ce site, établi sur une hauteur à proximité immédiate du col de la Viare, [17], est parfaitement visible depuis la Posterle. Celle-ci et le site castral se trouvent de part et d'autre du village de Beauvoisin, dans un axe général est-ouest traversant le territoire communal. Cette relation visuelle ne démontre rien mais mérite d'être soulignée.

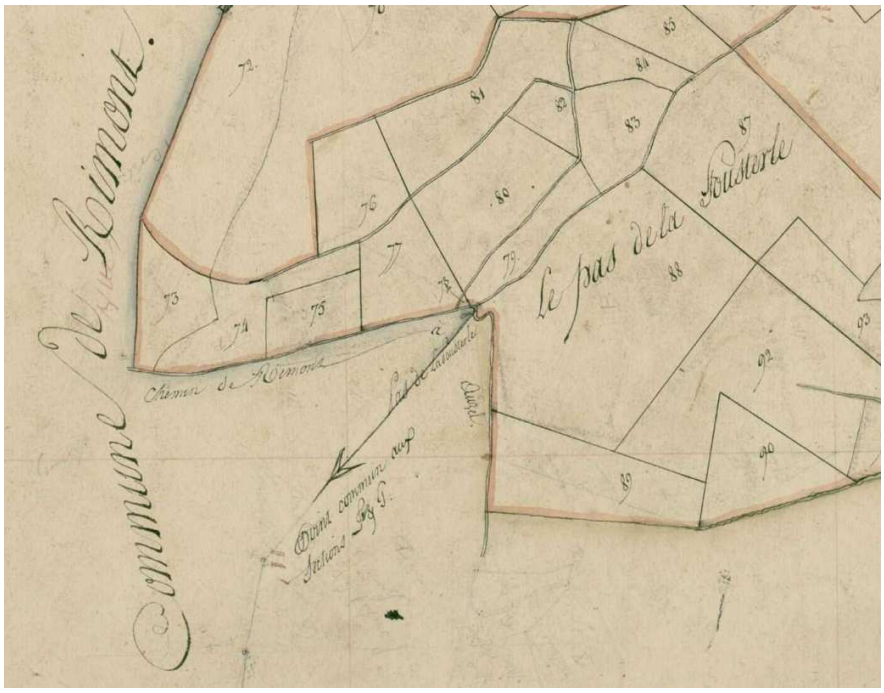
À Beauvoisin, plusieurs caractères rejoignent ceux observés à Comps : un passage de crête, un fort dénivelé, une limite territoriale, un cheminement étroit et localement rocheux, un accès direct, ainsi que la visibilité d'un site castral.

Le cas est également intéressant sur le plan toponymique : les formes *Posterle* et *Pousterle* y sont toutes deux attestées. De plus, le nom autonome *La Posterle* paraît avoir précédé l'usage plus récent de *col de la Posterle*.

Le Pas de la Pousterle entre Aurel et Rimon

Le Pas de la Pousterle, situé à environ 750 m d'altitude, marque la limite des communes d'Aurel et de Rimon, dans le Diois. L'ancienneté du toponyme est bien documentée : le nom « Pas de la Pousterle » figure sur les cadastres napoléoniens de 1824 des deux communes.

Justin Brun-Durand le recense ensuite en 1891 dans son *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, avec la qualification « pass. et mont. », c'est-à-dire « passage et montagne ». [10]



Cadastre napoléonien – 1824

Un témoignage oral recueilli à Rimon confirme que ce chemin a conservé une fonction de circulation locale : autrefois, *la Pousterle* était notamment empruntée pour descendre dans la vallée afin de prendre le bus. Il est parcouru aujourd'hui par le GR95.

A l'emplacement exact de la limite entre les deux communes, le chemin emprunte une curiosité géologique : Le rocher calcaire est entaillé d'une longueur d'environ 20 m sur une largeur d'environ 1,50 m dans une pente de 15%. L'entaille présente par endroits des parois très lisses donnant l'illusion d'un ouvrage artificiel.



La Pousterle entre Aurel et Rimon

Dans son étude consacrée à la topographie médiévale de la seigneurie d'Aurel, Michèle Bois rappelle que la vallée de la Drôme était contrôlée, en aval de Die, par plusieurs fortifications relevant du comte de Valentinois. Le territoire d'Aurel, qui dépendait de l'évêque de Die, permettait de contourner ces positions en franchissant les sommets calcaires, afin de rejoindre plus directement la basse vallée de la Drôme. Elle conclut qu'avec Aurel, l'évêque disposait d'un « passage direct vers Saillans ». [18] Le cadastre de 1824 confirme possiblement l'existence de cet itinéraire ancien : Le chemin reliant le pas de la Pousterle à Rimon est nommé « Chemin de Saillans à Rimon » :



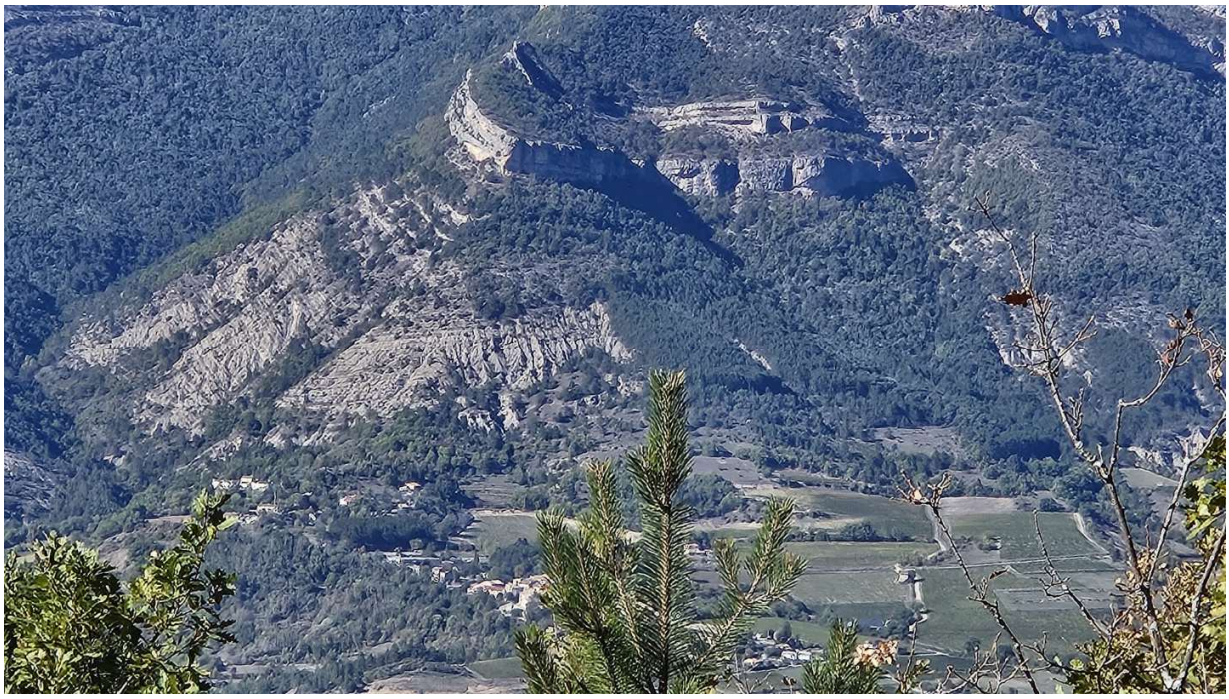
Cadastre de 1824 de Rimon

De plus, le tracé actuel du GR 95 reliant Die à Saillans, d'une longueur de 45 km, passe également par Rimon, le Pas de la Pousterle se trouvant être à la moitié de l'itinéraire.

Le Pas de la Pousterle se trouve à l'intersection des sentiers allant à Rimon, Aurel ou Saint-Benoît-en-Diois, tous trois comportant un site castral médiéval.

À Aurel, le château, aujourd'hui appelé *Château Vieux*, occupait un éperon rocheux à environ 500 m au nord-ouest du village. Le *castrum* d'Aurel est attesté dès le milieu du XIe siècle. [18] À Rimon, un autre *castrum*, mentionné dès 1251 et relevant de l'évêque de Die, était établi sur un rocher dominant le village, au lieu-dit *La Tour*. [19] Enfin, à Saint-Benoît-en-Diois, les ruines d'un ancien château subsistent à l'extrémité de l'étroit éperon rocheux sur lequel s'étend le village, au-dessus de la vallée de la Roanne. [19]

A vol d'oiseau, ces trois sites castraux se trouvent respectivement à 3,1 km, 2,2 km et 1,4 km. Du Pas, seul Aurel est visible. Les deux autres sites le sont à condition de remonter le sentier sur environ 200 m.



Le lieu-dit Château Vieux, à Aurel, vu du pas de la Pousterle

Comme à Comps et Beauvoisin, le lieu correspond à un franchissement de relief et de limite territoriale situé dans un environnement castral. Mais Aurel–Rimon se distingue par la morphologie du passage lui-même : une entaille rectiligne dans la roche, en pente, ressemblant à un ouvrage artificiel.

Le Pas de la Posterle de Gresse-en-Vercors

Le Pas de la Posterle, à Gresse-en-Vercors à 1 976 m d'altitude, permet le franchissement de la grande barrière rocheuse orientale du Vercors. Un sentier, visible sur les photographies aériennes et documenté par les itinéraires de randonnée, rejoint cette ouverture dans la falaise et permet de basculer d'un versant à l'autre. La morphologie du lieu - vire, couloir rocheux, éboulis et pierrier - correspond bien à l'acception dauphinoise donnée par Pégorier d'une *Posterle* comme « passage étroit entre deux rochers ».



Pas de la Posterle Photo : Camptocamp.org-Frederic Bunoz

A Gresse, le Pas de la Posterle constitue également un observatoire naturel dominant directement le territoire de Gresse-en-Vercors. L'ancien château de Gresse, dont l'emplacement correspond au secteur de l'actuelle mairie, se trouve à environ 3,8 km à vol d'oiseau et près de 800 m plus bas. [20] La topographie du lieu permet d'établir qu'il était visible du pas de la Posterle.

La Pousterle de Condorcet

Sur la crête du Cougoir, à la limite des communes d'Aubres et de Condorcet, dans la Drôme, le toponyme *La Pousterle* désigne un croisement de chemins situé à 970 m d'altitude, à 1,3km du col de Venterol.



Le lieu offre vers l'ouest une vue plongeante sur la vallée et, au loin, vers le bassin de Nyons. À l'intersection, un sentier secondaire permet, après quelques dizaines de mètres, de gagner un second point de vue spectaculaire, sur le versant oriental du Cougoir. Le regard porte alors largement vers Condorcet et les reliefs des Baronnies :



Vue vers Condorcet et les baronnies

Cette ouverture sur les deux versants contraste avec le col de Venterol qui n'offre pas de point de vue comparable.

Immédiatement en contrebas de ce belvédère, le sentier franchit la barre rocheuse par une étroite entaille. La forte pente et les ressauts naturels du calcaire donnent alors au passage l'apparence frappante d'un escalier naturel : le chemin gravit la rupture de relief par une succession de marches irrégulières directement formées dans le rocher.



Cette configuration mérite d'être rapprochée des définitions relevées par Pégorier. En Dauphiné, *posterle* désigne un « passage étroit entre deux rochers » ; ailleurs, le même ensemble lexical peut s'appliquer à une voie très raide et pourvue d'escaliers. A Condorcet, sans que l'on puisse en tirer une preuve étymologique à elle seule, les deux caractères semblent réunis : un passage rocheux resserré et fortement montant, dont le sol prend naturellement la forme d'un escalier.



Comme à Beauvoisin, le cadastre actuel conserve le lieu-dit Pousterle, sur plusieurs parcelles traversées par le chemin rural montant vers la crête. Là encore, le nom s'attache donc à un secteur de passage nettement individualisé dans le relief, et non à un emplacement quelconque du versant.

Comme à Beauvoisin, il existe une visibilité sur un site castral : l'emplacement de l'ancien château de Condorcet (« Castrum Condorcense in Proventia ») [21].

Même si le panorama suffit à rendre remarquable cet emplacement, l'escalier naturel pourrait en revanche avoir fourni au lieu son nom. Dans cette hypothèse, le site aurait été bien connu pour sa situation, mais appelé *La Pousterle* en raison de la forme très particulière du passage qui permet de gagner la crête.

Passages en milieu rural

La Pousterle de Maisonneuve : passage ancien d'accès aux terres

À Maisonneuve, sur la commune de Chandolas, en Ardèche méridionale, *la Pousterle* est attestée dans le compoix commencé en 1655 et achevé le 5 avril 1658 [22]. Une propriété y confronte, à l'ouest, « *la denalhe scive la Pousterle* » [22], formule que l'on peut vraisemblablement comprendre comme « la Denaille ou la Pousterle ». Or, dans l'usage local, une *denaille* désigne une « dépression dans le calcaire qui conduit à la rivière » [23]. Le même compoix mentionne à plusieurs reprises le *chemin de la Denaille* ou le *chemin allant à la Denaille*, ainsi que des parcelles de ce secteur confrontant directement le Chassezac [22].

Maisonneuve correspond à l'ancienne communauté d'Avonas : la commune rappelle qu'elle portait ce nom au haut Moyen Âge et que son église était dédiée à Saint-Laurent d'Avonas [24]

D'autre part, le Service régional de l'archéologie, dans le *Bilan scientifique de la région Rhône-Alpes 2006-1*, mentionne parmi les tours et *castra* médiévaux jalonnant les gorges du Chassezac « Saint-Laurent (tour) à Avonas-Maisonneuve » [25]. Cette mention établit ainsi l'existence d'un élément fortifié médiéval dans l'environnement de Maisonneuve.

La topographie du secteur éclaire aujourd'hui très concrètement cette désignation. Entre Maisonneuve et Chaulet, un ancien cheminement descend à travers le relief calcaire vers les terres d'un méandre du Chassezac. Il quitte le réseau de chemins du plateau par un passage étroit et fortement encaissé, aménagé par endroits en escalier, puis se poursuit par un sentier ancien et entretenu :



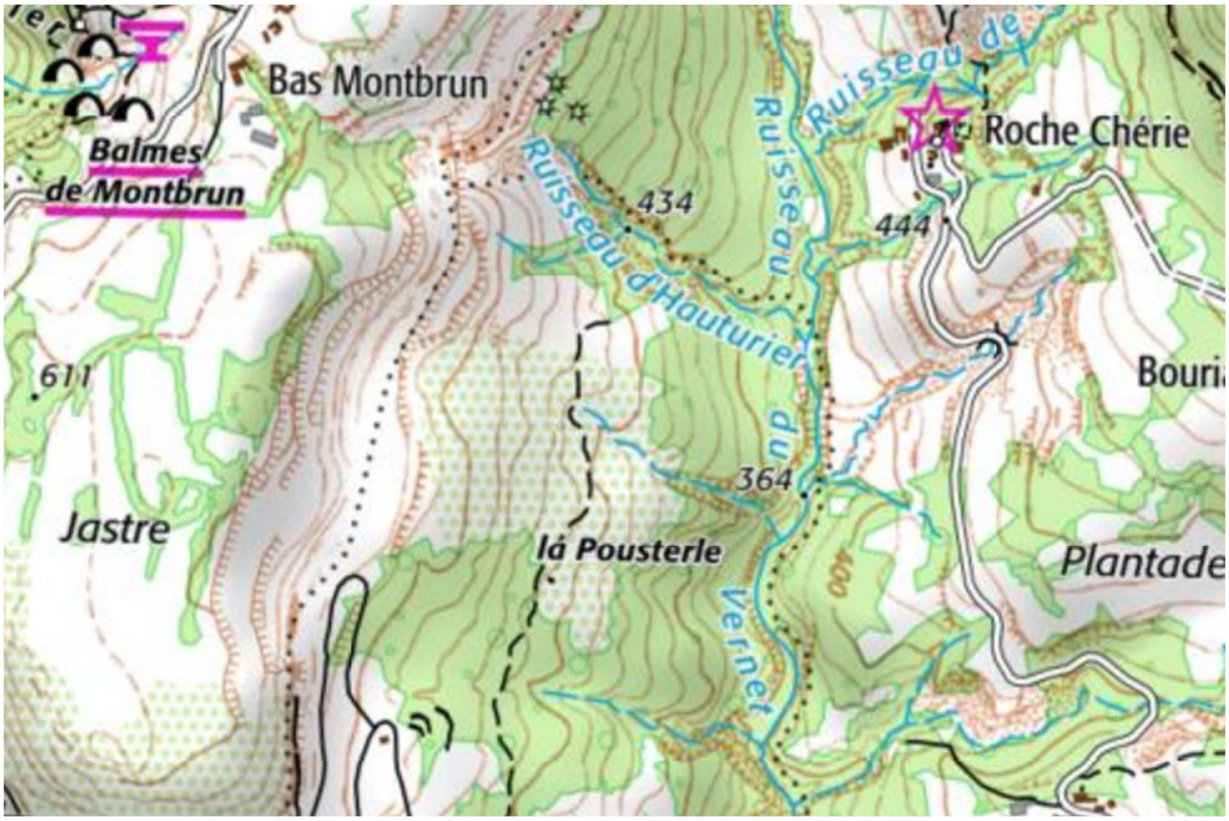
Les terres desservies, planes et fertiles, ont vraisemblablement constitué depuis longtemps un espace agricole recherché. Le village disposant par ailleurs d'un accès plus direct à la rivière, ce passage paraît avoir eu avant tout pour fonction de rejoindre ces terres riveraines, plutôt que le Chassezac lui-même.

À proximité se trouve également la grotte de la Pousterle, aujourd'hui dissimulée par la végétation. La commune mentionne, entre Maisonneuve et Chaulet, un raccourci empruntant une faille dans la falaise, au pied de cette grotte [26]. La mémoire locale conserve également *Pousterle* dans le sens de raccourci : lors des combats d'août 1944, les habitants de Maisonneuve gagnèrent Chaulet par *« les raccourcis (la Pousterle) »,* à l'abri des falaises [27]. L'organisation encore visible des chemins - bifurcations, passages encaissés et cheminements sous couvert du relief - permet de comprendre concrètement cette fonction de circulation discrète.

A Maisonneuve la pousterle correspond à un passage villageois, inscrit dans un réseau ancien de chemins reliant l'habitat aux terres cultivées. La présence médiévale de la tour Saint-Laurent suggère que ce réseau s'inscrivait dans un territoire anciennement structuré et fréquenté. Le toponyme est ici associé à un franchissement aménagé d'une rupture de relief, ce qui rejoint les définitions dialectales de *posterle* comme « passage étroit entre deux rochers » et de *pousterle* comme « passage creusé dans le roc » [28].

La Pousterle de Saint Jean le Centenier : un passage rural dans un environnement castral

À **Saint-Jean-le-Centenier**, également en Ardèche, *La Pousterle* est aujourd'hui le nom d'un **lieu-dit**. La nomenclature cadastrale actuelle le conserve sous cette forme [29] ainsi que les cartes topographiques :



© IGN – 2026

Initialement, du fait de l'absence de sources historiques, cet exemple n'était pas destiné à figurer dans le corpus. Mais une visite sur le terrain a changé les choses.

Tout d'abord, comme le suggéraient les cartes, les ruines de plusieurs bâtiments se trouvent bien sur le site**.** Le secteur semble avoir connu un usage pastoral, mais rien ne permet à ce stade d'identifier l'établissement ruiné à une ferme ni d'en déterminer l'ancienneté. En contrebas, il subsiste des vestiges d'enclos et de murs.

Depuis ce secteur, le relief plonge vers le ruisseau du Vernet, situé environ 100 mètres plus bas. Un cheminement, en contrebas des ruines, se dirige vers une ravine puis s'engage dans celle-ci. A l'origine de cette ravine, il subsiste quelques agencements de pierres massives semblant destinées à soutenir un de ses flancs. Puis le cheminement s'enfonce profondément, au fond d'une entaille dans le calcaire, avant de rejoindre le ruisseau du Vernet. Le relief de la rive opposée n'a pu être observé mais l'observation des courbes de niveau suggère la possibilité d'un franchissement vers les zones de pâturage situées sur la rive opposée.

Le nom du lieu-dit « la Pousterle » pourrait ainsi avoir été associé à un ou plusieurs passages permettant de franchir la rupture de relief.

On retrouve ici le même type de relief déjà observé à Maisonneuve : une « denaille ou pousterle » comme étant la « dépression dans le calcaire qui conduit à la rivière »

Le fond du vallon présente également une particularité territoriale. Dans ce secteur, le cours d'eau correspond à la limite actuelle entre Saint-Jean-le-Centenier et Saint-Pons.

Cette situation prend un intérêt particulier lorsqu'on considère les sites fortifiés environnants. Sur la rive opposée, Roche Chérie, aujourd'hui sur la commune de Saint-Pons, se trouve à environ 800 mètres à vol d'oiseau de La Pousterle et est directement visible depuis les ruines. Le hameau est établi au pied d'un neck volcanique ; au sommet subsistent les traces de la base d'un donjon rectangulaire et quelques maçonneries [30]. Une source généalogique du XIXe siècle, rapportant un hommage daté de 1303, mentionne par ailleurs explicitement le « terroir et mandement du château de la Rochechérie ». [31].

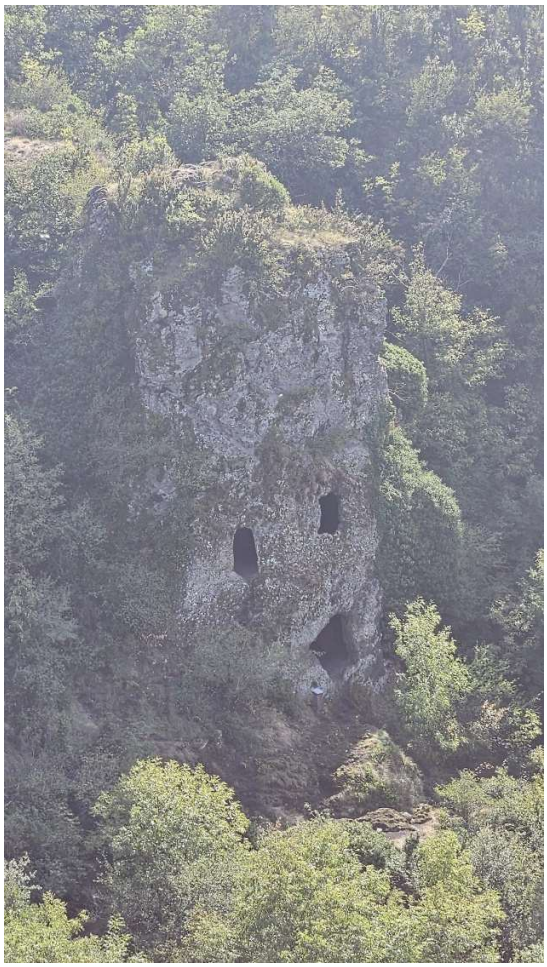
Au nord-ouest, à 900m, les Balmes de Montbrun, aujourd'hui situées sur la commune de Saint-Gineys-en-Coiron, dominent également le secteur de La Pousterle. *Patrimoine d'Ardèche* les décrit comme un site castral classique, comportant un château au sommet et un village en contrebas, dont l'implantation est attestée à partir du milieu du XIIe siècle [32].

La Pousterle se trouve ainsi dans un espace très resserré entre deux sites castraux médiévaux, Roche Chérie et Montbrun.

En outre, ces deux sites apparaissent dans la même mouvance féodale de l'évêque de Viviers [33] [34]. Cette disposition conduit à examiner l'hypothèse d'une ancienne circulation entre ces deux sites. Plus au sud, il faut effectuer un détour en descendant vers Saint-Jean-le-Centenier avant de remonter vers Roche Chérie, plus au nord il faut se diriger vers Berzème avant de redescendre vers Roche Chérie.



Chapelle de la Roche Chérie



Balmes de Montbrun

L'observation du terrain et de la topographie rend matériellement possible un passage entre les Balmes de Montbrun et Roche Chérie par le secteur de La Pousterle. Le cheminement le plus naturel depuis les Balmes semble avoir traversé un secteur aujourd'hui profondément modifié par l'ancienne carrière de basalte, mais plusieurs chemins y subsistent.

La Pousterle pourrait ainsi avoir constitué un passage direct afin de relier les deux versants du vallon.

Saint-Jean-le-Centenier reste donc un cas ouvert. L'ancienneté du toponyme n'est pas connue et aucune liaison ancienne avec Roche Chérie ou Montbrun n'est documentée. Cependant, l'observation du terrain permet de relever plusieurs caractères déjà rencontrés ailleurs : un passage fortement encaissé, un possible raccourci, un franchissement probable marquant une limite territoriale, et la proximité de deux sites castraux médiévaux.

Caractéristiques récurrentes

Franchissements étroits et dénivelé

Ces exemples illustrent concrètement la diversité des formes de relief auxquelles le terme *Posterle/Pousterle* a pu être appliqué. Certains désignent des cols, d'autres des pas, un accès à une crête ou encore un passage resserré dans une barrière rocheuse. Leur point commun n'est donc pas une forme géographique unique, mais une situation de passage et de franchissement du relief, toujours associée à un dénivelé marqué.

Plusieurs sites correspondent bien aux définitions relevées par Pégorier. Le Pas de la Posterle de Gresse-en-Vercors s'accorde bien avec le sens dauphinois de « passage étroit entre deux rochers ». A Condorcet, la correspondance est plus frappante encore : le sentier franchit la barre rocheuse par un passage très raide dont les ressauts calcaires forment une sorte d'escalier naturel. Le lieu réunit ainsi, dans sa morphologie même, l'étroitesse du passage, la forte pente et une progression en marches, autant de caractères que l'on retrouve dans les différents emplois régionaux du mot. À Maisonneuve, il s'agit cette fois d'un véritable escalier aménagé dans une brèche.

Les exemples liés au relief montrent que *Posterle/Pousterle* peut désigner directement un passage, le lieu associé à ce passage ou se conserver dans des appellations comme *col de la Pousterle* ou *pas de la Pousterle*. Ces formes sont cohérentes avec un emploi lié au franchissement du relief, qu'il s'agisse d'un col, d'un pas ou d'un passage associé à un lieu appelé *la Pousterle*.

Accès directs et raccourcis

Une autre caractéristique apparaît dans plusieurs des exemples étudiés : la Pousterle est associée à un cheminement direct permettant de gagner un autre versant, une crête ou un espace que le relief oblige autrement à contourner.

À Beauvoisin, cette fonction est très nette. Le sentier de la Posterle franchit directement la ligne de crête et permet de rejoindre le versant opposé. Un témoignage relatif aux événements de 1943, emploie d'ailleurs explicitement l'expression « raccourci de la Pousterle ». À Maisonneuve, le rapprochement est plus direct encore : la commune décrit un raccourci empruntant une faille dans la falaise et la mémoire locale conserve l'expression « les raccourcis (la Pousterle) » pour désigner le cheminement permettant de gagner Chaulet.

Le même caractère apparaît, par l'analyse topographique, dans plusieurs autres cas. À Comps, le chemin montant vers le col constitue l'accès le plus direct depuis le village. À Condorcet, il permet de gagner directement la crête. Enfin, à Saint-Jean-le-Centenier, la topographie rend possible un passage direct vers Roche Chérie sans passer par le bourg bien plus au sud.

Les données montrent que plusieurs des lieux étudiés correspondent à des cheminements qui réduisent un détour ou permettent de franchir directement une rupture de relief.

Limites territoriales

La position des Posterles et Pousterles par rapport aux limites territoriales constitue une autre récurrence remarquable. Parmi les exemples de relief, quatre permettent de traverser une limite communale : Comps, Beauvoisin, Aurel-Rimon et Condorcet. À Beauvoisin, par exemple, le col se situe sur la limite avec Rochebrune ; à Condorcet, La Pousterle se trouve sur la crête séparant les communes d'Aubres et de Condorcet.

Cette convergence doit cependant être interprétée avec prudence. Une limite communale actuelle ne peut être projetée automatiquement dans le passé, et rien ne permet, sur cette seule base, d'affirmer que ces passages se trouvaient déjà sur une limite territoriale lorsque le nom leur a été donné. De plus, une ligne de crête, un col ou une rivière constitue naturellement un emplacement propice à l'établissement d'une limite : une partie de cette correspondance peut donc simplement résulter de la géographie.

Le constat reste néanmoins intéressant. Dans plusieurs cas, passer par la Posterle revient aujourd'hui non seulement à changer de versant ou à dépasser une rupture de relief, mais aussi à passer d'un territoire communal à un autre. Cette association entre passage et limite rejoint ainsi, sans la démontrer historiquement, l'idée plus générale qui se dégage du corpus : les Posterles et Pousterles se rencontrent fréquemment à la jonction de deux espaces nettement distincts.

Environnement castral

L'étude des exemples de relief fait apparaître une autre convergence remarquable : dans chacun des cas examinés, une relation géographique avec un site castral a pu être constatée.

Dans six cas sur sept, une relation visuelle avec un site castral a été constatée. À Chandolas, qui constitue un cas différent, en contexte villageois, c'est la proximité du site fortifié de Maisonneuve qui mérite d'être relevée.

La répétition de cette association conduit naturellement à s'interroger sur sa signification. Des hypothèses de contrôle ou de surveillance ont déjà été formulées par deux auteurs.

Dans son étude des réseaux castraux des Baronnies, Marie-Pierre Estienne consacre un passage spécifique aux « Posterles », qu'elle classe parmi les « sites intermédiaires ». Connues principalement par la toponymie et non rattachées aux fiefs mentionnés dans les chartes, celles-ci présentent selon elle une caractéristique remarquable : elles sont implantées sur des plateaux de hauteur ou sur des cols. Estienne voit dans cette situation topographique l'indice possible d'un caractère défensif, dans un territoire où châteaux, bastides et petits fortins participent par ailleurs au contrôle des voies de communication et des points de franchissement. [35]

Cette interprétation rejoint directement la question posée par les exemples étudiés ici. Elle conduit à envisager que certaines *Posterles* de montagne aient pu être intégrées à un dispositif de contrôle territorial ou de surveillance. Estienne ne démontre toutefois pas cette fonction : elle l'infère de leur implantation et souligne l'absence de vestiges importants,

seule une investigation archéologique pouvant préciser la nature réelle de ces sites. Son hypothèse constitue donc un rapprochement particulièrement intéressant, formulé indépendamment de la présente étude, mais non une preuve.

Plus directement encore, Daniel Thiery, à propos de plusieurs *posterles* des Alpes-de-Haute-Provence, a proposé d'y reconnaître d'anciens « postes de surveillance ». À Clamensane, observant plusieurs de ces toponymes sur des sommets ou à proximité d'anciennes limites territoriales, il envisage même, à titre d'hypothèse, une origine remontant à la période romaine. Il souligne toutefois lui-même le manque d'étude archéologique consacrée à ce phénomène. [36]

Ces interprétations méritent d'être signalées, mais les observations réunies ici ne permettent pas de les retenir. L'intervisibilité avec un site castral ne démontre pas que les Posterles aient constitué des postes de guet ou de surveillance, pas davantage qu'elle ne permet d'attribuer au toponyme une origine romaine.

Et si ces passages n'avaient pas reçu leur nom parce qu'ils servaient à surveiller, mais parce qu'ils se trouvaient dans des territoires où la manière de penser et de nommer les passages était fortement marquée par l'environnement castral ?

Dans cette hypothèse, une ouverture naturelle dans une crête ou une barrière rocheuse aurait pu être comprise à travers un terme familier servant ailleurs à désigner des éléments de fortifications ou de passage y conduisant. Une relation militaire directe avec le château ne serait pas nécessaire. Le passage pourrait simplement appartenir au même territoire, au même réseau de circulation ou, plus largement, au même environnement castral.

Pris ensemble, ces exemples montrent que les Posterles et Pousterles du relief ne correspondent pas à une forme géographique unique. Cependant, ils désignent ou accompagnent des passages étroits et en dénivelé, souvent directs, correspondant à des franchissements de limites, dans un environnement castral.

Reste à voir lesquels se retrouvent lorsque Posterle/Pousterle apparaît non plus dans le relief, mais dans les villes et au contact des enceintes.

Des passages du relief aux Posterles urbaines

Le passage aux exemples urbains introduit une difficulté nouvelle. La forme la plus fréquente est *rue de la Pousterle*. Si l'on suppose d'emblée que *Pousterle* signifie « porte » ou « poterne », cette appellation tend naturellement à être comprise comme « rue de la porte ». Or cette interprétation n'est nullement imposée par le nom lui-même.

Un document médiéval montre que le terme était effectivement employé seul. Dans une charte de franchises de Lachau datée de 1209, publiée en traduction par Joseph Mourre en 1883, il est question de *« la posterle de Lachau »,* sans générique tel que *rue*, *porte* ou *chemin*. Le passage concerne les fortifications : après avoir interdit la construction de tours ou de maisons fortifiées et ordonné la destruction de celles qui existent, le texte précise que « la posterle de Lachau ne puisse être augmentée ni par moi ni par mes héritiers » [37]

Lorsque le sens lexical d'un ancien toponyme devient opaque, celui-ci peut subsister comme simple nom de lieu, auquel on ajoute ensuite un générique moderne tel que *rue*, *chemin*, *col* ou *porte*. Une *rue de la Pousterle* peut ainsi correspondre à une voie établie sur, conduisant vers ou reprenant le tracé d'un lieu anciennement appelé *la Pousterle*. Si *Pousterle* désignait à l'origine le passage pentu lui-même, une appellation moderne comme *rue de la Pousterle* peut résulter de l'ajout du terme générique *rue* à un ancien nom de lieu dont le sens n'était plus compris. Ce mécanisme peut parfois être observé lorsque des documents de dates différentes permettent de suivre l'évolution du toponyme.

Certaines appellations où intervient le mot *porte* doivent être examinées avec la même prudence. *Porte de la Pousterle* ne signifie pas nécessairement que *Pousterle* désignait elle-même une porte : il peut s'agir de la porte fermant un passage appelé *la Pousterle*, y donnant accès ou située à son débouché. Le même raisonnement vaut pour des formes comme *Col de la Pousterle* ou *Rue de la Pousterle* : le complément peut avoir été ajouté à un toponyme *la Pousterle* déjà existant, sans que celui-ci ait désigné à l'origine spécifiquement un col ou une rue. Par exemple, à Beauvoisin *La Pousterle* est d'abord un nom de lieu auquel a ensuite été associé un col.

Inversement, une forme comme *porte de la Poterne* paraît redondante si *poterne* est encore comprise au sens strict de petite porte fortifiée. Cette apparente contradiction peut toutefois s'expliquer si *la Poterne* était déjà devenue un nom propre de lieu, ou si le mot *porte* désignait plus précisément le vantail ou le dispositif de fermeture. À Taulignan, l'ancienne appellation *Porte La Pousterle* est ainsi devenue *Porte de la Poterne*.

Les exemples qui suivent ne constituent pas un inventaire exhaustif ni un échantillon défini à l'avance. Ils ont été repérés au fil des recherches, puis étudiés individuellement dès lors qu'une occurrence de *Posterle/Pousterle* pouvait être documentée dans un contexte urbain ou villageois. Leur intérêt est donc moins statistique que comparatif : il s'agit d'observer quelles réalités ce même nom a pu désigner selon les lieux.

Auch : lorsque la Pousterle désigne une rue pentue

Après les cols, défilés et passages rencontrés précédemment, les Pousterles d'Auch, dans le Gers, montrent que le même mot peut également s'inscrire dans un contexte pleinement urbain. Il y désigne des voies en forte pente, aménagées pour relier la ville haute aux secteurs situés en contrebas.

L'Office de tourisme du Grand Auch les décrit comme des ruelles médiévales en pente, parfois en escalier, reliant la ville haute à la rivière. Cinq sont encore identifiées : la Pousterle de l'Est, la Pousterle de Paris, les Couloumats, Las Oumettos et la Vieille Pousterle, la plus large et la seule qui ne possède plus de marches. [38]

Ces cheminements s'inscrivaient dans un environnement urbain fortement structuré. Au Moyen Âge, la ville haute était constituée notamment de la ville comtale et de la ville épiscopale, organisées autour de lieux de pouvoir parmi lesquels figuraient le château du comte et le palais épiscopal. Une partie des remparts et des portes médiévales a subsisté dans le tissu urbain actuel, tout comme le tracé des rues et des pousterles. [39]

Les sources patrimoniales du Grand Auch précisent la fonction de ces dernières : elles reliaient la rivière aux portes fortifiées de la ville. Elles permettaient ainsi aux habitants de descendre jusqu'au Gers, notamment pour s'approvisionner en eau, tout en constituant des cheminements étroits et fortement pentus entre la ville fortifiée et le fond de vallée. [40]

Le plan d'Auch publié par François de Belleforest au XVIe siècle permet d'en saisir concrètement la disposition. La ville y apparaît protégée par deux enceintes, percées de nombreuses portes. Depuis la porte d'Arton, on distingue une voie très étroite et pentue, aménagée en escalier, descendant jusqu'au Gers et identifiée comme une pousterle. [41]

Le relief constitue donc ici une caractéristique essentielle. Un livret de découverte publié par le Grand Auch indique que la Pousterle des Couloumats compte 132 marches, contre 89 pour celle de Paris. Les marches de la Vieille Pousterle auraient disparu au début du XXe siècle avec l'arrivée de la circulation automobile. [42]

Cet emploi du mot n'est d'ailleurs pas seulement attesté par la toponymie actuelle. Au XIXe siècle, Émile Littré relève expressément, à l'article *poterne* de son *Dictionnaire de la langue française* : *« À Auch, les rues montueuses sont nommées pusterles. »* [43] Le témoignage est intéressant : *pusterle* y apparaît comme un nom commun, appliqué localement à des rues caractérisées par leur pente.

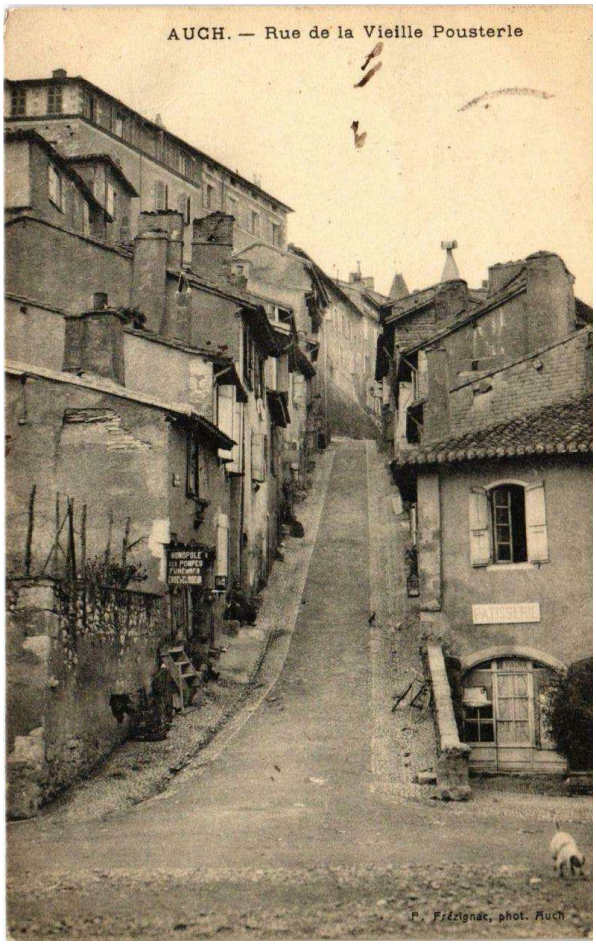
Une photographie d’Eugène Trutat, conservée dans les collections de la Bibliothèque de Toulouse et datée des environs de 1900, porte le titre « La grande pousterle, Auch, Gers » et montre une longue voie urbaine aménagée en escalier. [44]



Deux cartes postales anciennes du même passage illustrent par ailleurs une évolution intéressante du vocabulaire : l’une porte la légende « La Vieille Pousterle », tandis qu’une autre indique « Rue de la Vieille Pousterle ». Le mot *Pousterle* apparaît ainsi tantôt comme le nom du passage lui-même, tantôt comme un véritable toponyme auquel vient s’ajouter le terme générique *rue* :



« La Vielle Pousterle »



Rue de la Vielle Pousterle

À Auch, il ne fait donc guère de doute que Pousterle désigne la voie pentue elle-même. Mais ces voies ne sont pas isolées du système défensif de la ville. Elles assurent le franchissement du fort dénivelé entre le Gers et la ville haute fortifiée et conduisent jusqu'à ses portes. A Auch les pousterles correspondent parfaitement à l'acception méridionale donnée par les dictionnaires d'une rue très raide, souvent aménagée d'escaliers.

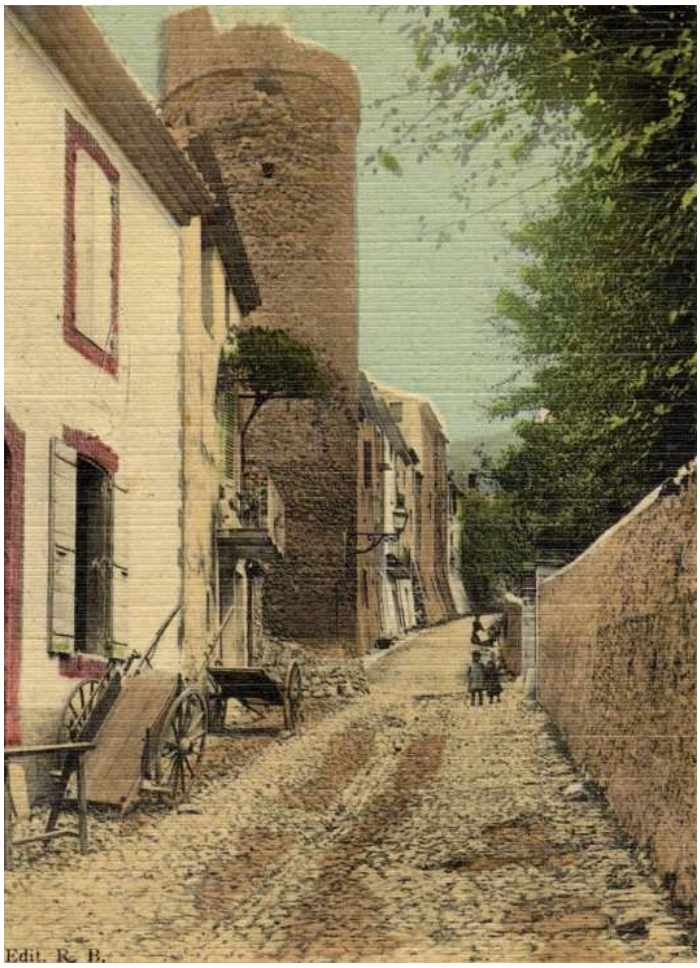
Nyons : une Pousterle au pied de la ville haute

Autant les Pousterles d'Auch sont aisément identifiables, autant à Nyons l'exercice se révèle plus délicat. Le point de départ de l'enquête est l'établissement pour personnes âgées situé 14 rue Pierre Toesca à Nyons : « *La Pousterle* ». Sur place, si les échanges avec quelques anciens habitants n'ont pas permis d'éclaircir l'origine du nom, en revanche un autre revient, très associé à l'établissement : Toesca.

La lecture de la revue *Terre d'Eygues* n° 58, comportant l'article « *La maison des Foriel et Toesca* » rédigé par Marie-France Atgé [45] va nous aider à faire le lien entre les deux noms. La rue Toesca a reçu dans le passé plusieurs dénominations, dont rue du Cimetière et rue de la Pousterle. En 1862, la naissance de Lucie Victorine, fille d'Eugène Foriel, est enregistrée dans une maison de la rue du Cimetière, située « au quartier de la Pousterle ». Celui-ci fera construire en 1885 une maison sur un très grand terrain à l'emplacement de l'actuelle Ehpad. *En 1890, il achète une remise rue de la Pousterle, juste à côté de la tour, face au portail*. Cette tour est dite « *Tour de la Poterne* ». Eugène Foriel, décède le 18 novembre 1893 dans sa maison "La Pousterle" Jacques Toesca naît dans cette maison en 1887. En 1962 ce dernier cède une grande partie du terrain de la Pousterle à un foyer pour personnes âgées qui deviendra l'Ehpad "La Pousterle".

De cette lecture nous retenons que :

- La rue de la Pousterle a autrefois correspondu à l'actuelle rue Toesca, rue en pente longeant les anciens remparts et les tours de la ville haute.
- La rue du Cimetière, alias rue de la Pousterle, était située au quartier de la Pousterle.
- Le nom de la maison « La Pousterle » est postérieur au nom du quartier « La Pousterle »
- La tour située en face du portail de « La Pousterle » est dite « Tour de la Poterne »



La rue de la Pousterle et la tour de la Poterne

Que désignait alors la pousterle ?

Plusieurs hypothèses sont envisageables :

La Pousterle pourrait correspondre au cheminement de l'actuelle rue Pierre-Toesca, voie montante au contact immédiat des remparts, et désigner ainsi une rue en pente longeant les fortifications. Peu probable car cette même voie a autrefois été décrite, sous un autre nom, comme étant située « *au quartier de la Pousterle* ».

D'autres hypothèses sont alors possibles, toutes liées à un passage franchissant la ligne de l'ancien rempart : le *Passage du Hâ-Hâ,* très proche de la tour de la poterne et face à l'ancienne *maison de la Pousterle*. Un Hâ-Hâ, également appelé saut-de-loup, désignait un élément défensif masqué, souvent une fosse, interrompant un passage. Le nom évoquerait la surprise éprouvée en découvrant l'obstacle au dernier moment [48].



Passage du Hâ-Hâ reliant la rue Pierre Toesca à rue des petits forts

La Pousterle pourrait ainsi désigner la petite ouverture par laquelle ce passage traverse l'ancienne courtine, autrement dit *l'ouverture secondaire d'une fortification*.

Elle pourrait également correspondre à la première volée de treize marches, particulièrement raide et étroite. Dans ce cas, la Pousterle désignerait *un franchissement étroit et en pente*.

Enfin, la Pousterle pourrait désigner l'ensemble du dispositif. Long de 28m avec un dénivelé de 5,50m, le passage comprend deux volées d'escaliers séparées par un palier, une ouverture dans la ligne de courtine et une tour à proximité. La Pousterle désignerait alors *un dispositif complet de franchissement d'une enceinte fortifiée*.

Cette dernière hypothèse paraît la plus convaincante. Elle permet de considérer le passage dans sa fonction d'ensemble, sans devoir attribuer le toponyme à un élément particulier comme l'escalier ou l'ouverture dans la courtine. La proximité de la tour de la Poterne renforce l'intérêt de cette interprétation, sans toutefois permettre de la confirmer historiquement.

Saint-Paul-Trois-Châteaux : une Pousterle au contact des remparts

À Saint-Paul-Trois-Châteaux, autre exemple drômois, la rue de la Pousterle est une voie courte du centre ancien, présentant un dénivelé d'environ 4 m. Elle rejoint directement la porte Fanjoux, l'une des ouvertures de l'enceinte médiévale de la ville. Cette porte ouvrait vers le nord et conduisait autrefois à une fontaine située hors les murs, dénommée *Font Jocor,* toponyme apparaissant notamment sous la forme Font Jourt dans le terrier de l'évêque de 1507. [49]

Le rapprochement entre la rue de la Pousterle et une porte de l'enceinte est donc ici directement observable.



À ce stade des recherches, il n'a pas été retrouvé d'attestation médiévale ou moderne ancienne permettant de dater l'apparition du nom Pousterle à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Le zonage archéologique de la commune apporte néanmoins un élément complémentaire. Dans l'inventaire annexé à l'arrêté préfectoral publié en 2024 figure l'entrée : « 083 / Rue de la Pousterle / Moyen-âge ? / mur ». Le point d'interrogation interdit d'en tirer une datation certaine, mais confirme l'intérêt archéologique de ce secteur du centre ancien. [50]

Le cas est intéressant car il associe ainsi, dans une configuration encore parfaitement lisible, une voie étroite et en pente à un franchissement de l'enceinte fortifiée.

Il faut distinguer les deux noms : la porte est déjà désignée comme porte Fanjoux sur le cadastre de 1810, et rien ne permet, à ce stade, d'affirmer qu'elle ait elle-même été appelée *Pousterle*. Le toponyme est aujourd'hui celui de la rue qui y conduit.

Ce cas rejoint ainsi l'hypothèse observée dans plusieurs autres exemples urbains : *Posterle/Pousterle* peut désigner non seulement une ouverture, mais aussi le passage ou l'accès en dénivelé qui permet de rejoindre ou de franchir une limite fortifiée.

La Garde-Adhémar : une Pousterle conduisant au pied des remparts

À La Garde-Adhémar, la rue de la Pousterle constitue un passage court et fortement pentu reliant la Basse Bourgade, située en contrebas du noyau fortifié, au pied de l'ancienne enceinte.



Début de la rue de la Pousterle

Longue d'environ 35 mètres pour un dénivelé proche de 7 mètres, elle présente une pente moyenne de l'ordre de 20 % et décrit un tracé en S.



Cheminement rue de la Pousterle et chemin d'Escantinople - © IGN – 2026

Le cadastre napoléonien de La Garde-Adhémar, dressé en 1810, représente le même cheminement que celui d'aujourd'hui.

La *Pousterle* apparaît ici non comme le nom d'une porte, mais comme celui d'un passage en forte pente permettant de gagner, depuis la Basse Bourgade, le pied des remparts. Elle débouche sur le chemin d'Escantinople, à une quinzaine de mètres de l'emplacement probable de l'ancienne porte de la Fontaine. Elle pouvait ainsi constituer la partie la plus pentue d'un itinéraire permettant de rejoindre la ville haute et de franchir son enceinte.

Barbentane : une Pousterle en escalier

À Barbentane (Bouches-du-Rhône), les appellations de Grande et de Petite Pousterle, aujourd'hui utilisées pour distinguer deux passages proches, ne semblent pas avoir la même ancienneté documentaire. Le nom de Pousterle est attesté dès 1791, tandis que celui de Petite Pousterle reste à documenter

Elles sont notamment employées par le balisage touristique du village pour distinguer deux passages proches, situés dans le secteur du parc d'Andigné. Lors de l'aménagement du parc d'Andigné vers 1850, ces deux voies préexistantes auraient été maintenues par la création de passages souterrains [51]. Les tunnels actuels appartiennent certainement à une transformation relativement tardive du site.

La *Petite Pousterle*, dont le cheminement est distinct de la *Grande Pousterle*, rejoint cette dernière dans sa partie haute, à proximité des anciennes fortifications du château. Cependant, l'ancienneté de l'appellation « Petite Pousterle » reste à établir.

Quant à la *Grande Pousterle*, son appellation officielle est celle de *Chemin de la Pousterle*. Celui-ci est un passage d'environ 196 m de long pour 22 m de dénivelé, soit une pente moyenne proche de 11 %. [52]



Barbentane - Chemin de la Pousterle - © IGN – 2026

Le cadastre napoléonien de 1834, section G « Village » (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 3 P 443), apporte une confirmation cartographique [53]. Le passage est alors désigné simplement sous le nom *« La Pousterle »*, sur le flanc est du village.



Barbentane - La Pousterle – Cadastre de 1834

La comparaison avec la cartographie IGN actuelle montre bien le glissement : *la Pousterle* en 1834 devient le *Chemin de la Pousterle* sur les cartes actuelles. Il montre concrètement qu'un générique, ici *chemin*, a été ajouté à un ancien toponyme. C'est une hypothèse mais ce préfixe aurait pu être ajouté quand le sens du toponyme paru moins clair. Ce même mécanisme aurait pu aussi fonctionner pour la rue de la Pousterle à la Garde-Adhémar.

Plus éloigné dans le passé, un relevé du cadastre de 1791 mentionne déjà le lieu sous la forme « Angle sud Barry-Pousterle » [54]. Cette mention associe la Pousterle au secteur des anciens remparts, et atteste en tout cas le nom bien avant les transformations du XIXe siècle.

René Jarno et Henri Linsolas, dans leur *Histoire de Barbentane* publiée en 1981, précisent qu'une petite poterne se trouvait à l'origine du chemin, donnant accès aux parties basses des fortifications du château [55].

L'observation du terrain révèle un aménagement beaucoup plus élaboré qu'il n'y paraît. Le cheminement est directement taillé dans le substrat rocheux, selon quatre configurations successives :

Sa partie basse, au niveau du tunnel, ne comporte pas de marches mais des stries transversales régulièrement espacées de quelques mètres. Leur aspect évoque des joints entre des dalles, mais il s'agit bien de la roche en place dont la pente a été rendue constante sur une longueur d'environ 50 m.

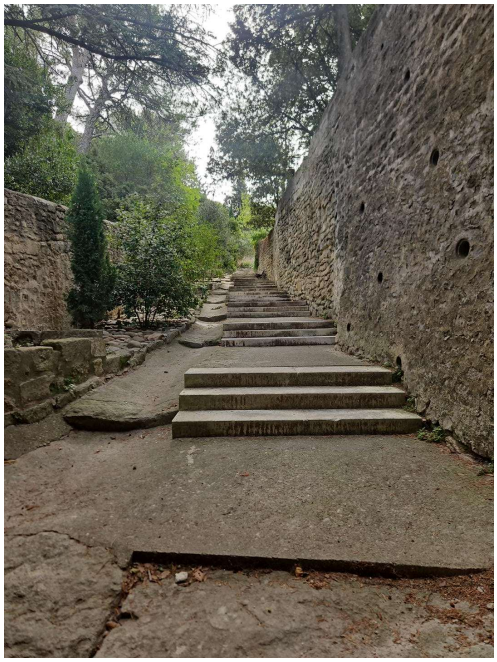
Une deuxième partie comporte une succession de paliers, de longueur régulière, reliés par des volées de deux ou trois marches modernes. Les paliers ont été recouverts d'un revêtement récent mais il subsiste par endroit l'ancien substrat rocheux.

Une troisième partie est très ancienne. Les paliers et les marches sont plus chaotiques mais directement taillés dans le rocher. Cet ensemble est extrêmement érodé.

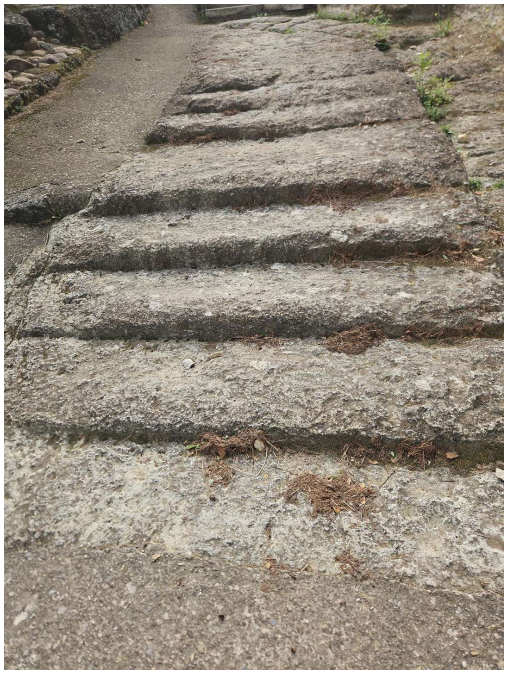
Enfin, la partie supérieure retrouve une surface rocheuse brute, sans marches, paliers ni stries.



Substrat rocheux aplani et strié



Surface remaniée et écoulement latéral



Marches érodées taillées dans la roche



Surface brute en haut du chemin

Le long du chemin, à sa gauche en montant, un caniveau latéral permet l’écoulement des eaux. Des seuils très anciens, régulièrement espacés, sont toujours en place. Ils étaient probablement destinés à limiter la vitesse d’écoulement.

Le panneau patrimonial communal présente la Grande Pousterle comme un ancien itinéraire emprunté par les troupeaux pour rejoindre un lieu d'abreuvement sans traverser le centre du village. Cette utilisation est possible, mais elle n'explique pas nécessairement la réalisation d'un ouvrage aussi soigneusement aménagé. Le chemin pouvait répondre à plusieurs besoins de circulation.

L'exemple de Barbentane présente une analogie avec les posterles de Beauvoisin et de Condorcet : ce qui les rapproche n'est pas uniquement la pente, mais l'utilisation du relief rocheux pour organiser le passage. A Barbentane, cette fonction s'accompagne d'un travail considérable de la roche.

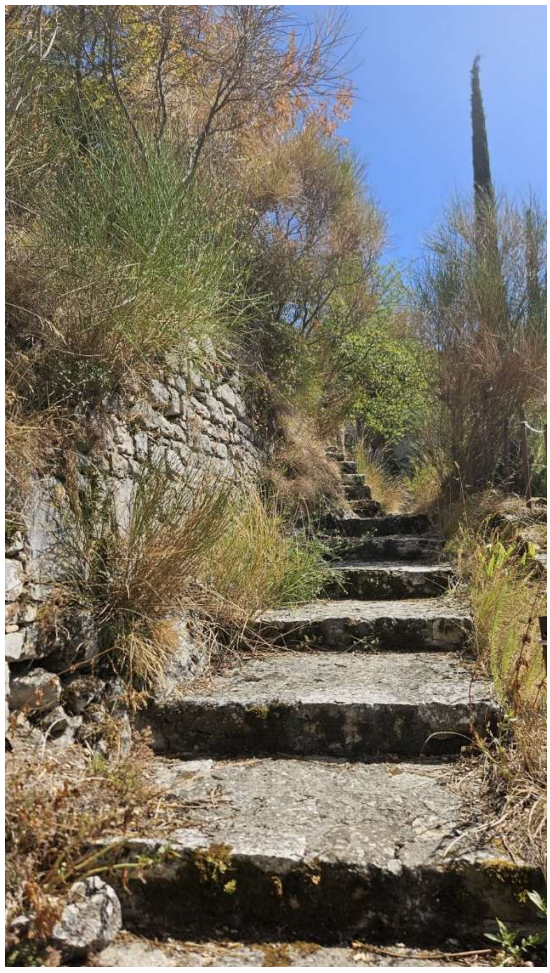
De même, par sa longueur et sa pente soutenue, le chemin de la Pousterle se rapproche fortement des Pousterles d’Auch.

Rochebaudin : un chemin de la Pousterle

Le cas de Rochebaudin, dans la Drôme, est difficile à interpréter.

La rue principale du village porte aujourd'hui le nom de rue de la Pousterle, mais cette dénomination, officialisée récemment, ne semble pas se rapporter au spectaculaire tunnel routier percé dans la roche en 1887.

La tradition locale identifie plutôt comme « chemin de la Pousterle » un étroit passage montant, aujourd'hui en partie aménagé en marches, qui longe en contrebas les vestiges d'un mur de l'ancien château, ce chemin prenant origine à la rue de la Pousterle actuelle.

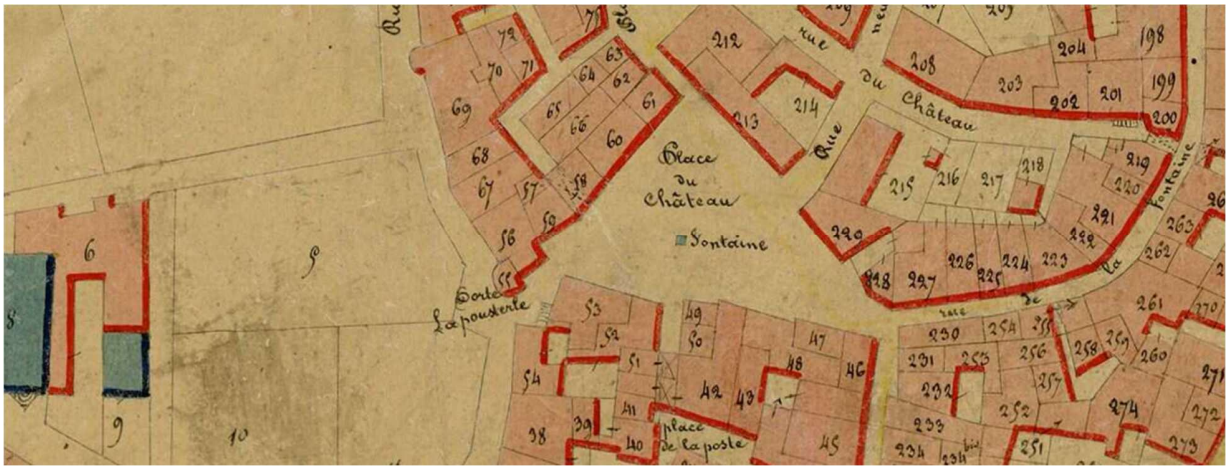


Le chemin se termine actuellement en cul-de-sac et ne rejoint pas directement la rue ancienne du village, située sensiblement plus bas. Cette dernière était pour sa part contrôlée par deux portes, au nord et au sud, dont seule la porte sud subsiste.

En l'état des observations, aucune liaison ancienne entre ces portes et le chemin de la Pousterle ne peut être affirmée. Rochebaudin constitue néanmoins un témoignage intéressant de l'emploi traditionnel de *Pousterle* pour désigner un passage étroit en escalier, associé à un site castral.

Taulignan : Porte La pousterle

Le cadastre de 1835 de Taulignan porte la mention *« Porte La pousterle »,* à proximité immédiate d'une tour de l'enceinte.



Cadastre napoléonien comportant la mention « Porte La pousterle »

Cette formulation n'est pas nécessairement singulière : à Sauzet, on rencontre de même la « Porte la font », c'est-à-dire *la porte allant à la fontaine*. Elle peut donc correspondre ici à une forme elliptique de « porte de la pousterle », sans permettre à elle seule de déterminer ce que désignait précisément *La Pousterle*.

Les archives permettent de remonter plus loin encore. En 1579, une transaction est décrite comme *« touchans la posterle »*. *La Posterle* apparaît alors comme une désignation autonome, sans référence explicite à une porte. Deux siècles et demi plus tard, le cadastre mentionne au même secteur « Porte La pousterle ». Cette évolution peut indiquer qu'une porte a été désignée par rapport à un lieu déjà appelé *La Pousterle*, sans que l'on puisse encore déterminer ce que recouvrait exactement ce nom en 1579. La différence de graphie entre *posterle* et *pousterle* montre par ailleurs que les deux formes se rencontrent successivement dans la documentation locale. [14]

Cet accès est aujourd'hui désigné sous le nom de « Porte de la Poterne ». Le passage de *Pousterle* à *Poterne* est intéressant : le cadastre montre qu'en 1835 la forme *Pousterle* était encore employée. On peut envisager qu'à partir d'un certain moment, le sens ancien de *Pousterle* ait cessé d'être clair et que le nom ait alors été rapproché du mot français *poterne*. L'expression redondante *Porte de la Poterne* pouvait s'expliquer dès lors que *Pousterle* était devenue le nom du lieu : elle désignait simplement *« la porte située à la Pousterle »*.

Un passage étroit aménagé en escalier permet aujourd'hui d'accéder directement à la place du Château depuis le secteur de la porte de l'enceinte. Cette configuration est compatible avec les autres emplois de *Posterle/Pousterle* liés à des cheminements en pente, mais elle ne suffit pas à identifier cet escalier à la *posterle* ancienne :



Rue de la fontaine conduisant vers la place du Château

Taulignan reste donc, à ce stade, un cas ouvert : le nom a pu désigner la porte elle-même, le passage qui y conduisait ou une réalité plus large que les documents actuellement disponibles ne permettent pas de définir.

Venterol : la rue de la Pousterle, la Porte de la Poustelle et un escalier

Le cas de Venterol, dans la Drôme provençale, est assez éclairant.

Nous disposons tout d'abord d'une attestation ancienne et certaine. Dans une étude consacrée aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, coseigneurs de Venterol-Novezan, Jeannine Démésy cite une visite effectuée le 23 juin 1687. Il y est constaté que le four, alors abandonné depuis plusieurs décennies, est *« situé dans la rue de la Pousterle »*. [56]

Le nom *Pousterle* est donc appliqué à une rue de Venterol au moins depuis la fin du XVIIe siècle. Son tracé exact à cette époque reste toutefois à déterminer. D'après L'association pour le patrimoine Venterolais (AVAPEN), le four banal se trouvait à l'emplacement de l'ancienne boulangerie, rue du Goulet, au pied de l'église, à une trentaine de mètres du haut de l'actuelle rue de l'Hôpital. Cette localisation reste compatible avec un cheminement d'accès par la Poustelle depuis le bas du bourg.

L'observation du terrain, le cadastre napoléonien et les informations recueillies auprès de l'AVAPEN permettent de préciser la configuration du secteur.

L'actuelle rue de la Pousterle ne doit pas être confondue avec celle mentionnée en 1687, le cadastre de 1824 confirmant l'absence de cette voie actuelle, en périphérie des remparts.

En revanche, à proximité immédiate du bourg ancien, l'actuelle rue de l'Hôpital, passage étroit et fortement montant, est aujourd'hui aménagée en escalier. La commune la décrit encore en 2016 comme l'une des « deux rues en escaliers » du village. [57]

Ce passage pénètre dans le noyau ancien et atteint, à son extrémité supérieure, le niveau de la place du Château, qui occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancien château :



Rue de l'hôpital

Le cadastre napoléonien confirme l'ancienneté de ce cheminement. Sur l'agrandissement du village dressé en 1824, le passage correspondant à l'actuelle rue de l'Hôpital est déjà parfaitement identifiable, resserré entre les maisons selon sensiblement le même tracé qu'aujourd'hui. [58] Il n'est toutefois pas possible de déterminer s'il était déjà aménagé en marches.

Le nom actuel de *rue de l'Hôpital* conserve vraisemblablement le souvenir de la présence ancienne des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; André Peloux signale dans le village une rue et une maison dites « de l'Hôpital ». [59]

Le rapport de présentation du PLU de Venterol de 2009, élaboré parallèlement aux études préparatoires d'une ZPPAUP, [60] apporte un élément important. Sur un schéma du village ancien intitulé *« Les jardins autour du village et la nomenclature des rues »* figure notamment une *Porte de la Poustelle*.

La Porte y est localisée au débouché inférieur de la rue de l'Hôpital, sur la limite du noyau médiéval. Le rapport précise que celui-ci était entouré d'une enceinte et que trois portes permettaient d'y accéder. [60] Cette dénomination a été reprise très récemment par l'AVAPEN pour le parcours historique du village mais en modifiant *Poustelle* en *Pousterle* :



Plan du parcours patrimonial de Venterol

L'observation du départ de l'escalier révèle des traces de maçonneries disparues et un appareil de gros blocs. L'AVAPEN confirme également la présence passée de vestiges d'une ancienne porte fortifiée à cet endroit.



Vestiges de la porte de la Pousterle

Nous avons donc, dans un espace très réduit :

- une *« rue de la Pousterle »* attestée dès 1687, dont le tracé exact reste à déterminer ;
- une rue actuelle portant le même nom, mais créée probablement au XIXe siècle et distincte du tracé ancien ;
- une *Porte de la Pousterle*, porte fortifiée localisée sur la limite du bourg ancien ;
- à partir de ce point, un passage étroit et raide, anciennement tracé et aujourd'hui aménagé en escalier ;
- et, à son extrémité supérieure, la partie haute du bourg, au niveau de l'ancien secteur castral.

Que désignait alors « la Pousterle » ?

La configuration de Venterol invite désormais à ne pas assimiler la « rue de la Pousterle » de 1687 à la rue actuelle, créée plus tard.

À Venterol, plusieurs indices convergent plutôt vers l'actuelle rue de l'Hôpital comme tracé de l'ancienne rue de la Pousterle, mentionnée en 1687. Ce passage étroit et fortement pentu permettait de pénétrer dans l'enceinte fortifiée par une porte située à son extrémité inférieure, puis de gagner le secteur castral.

La Pousterle aurait donc désigné le passage lui-même, la porte fortifiée pouvant avoir pris le nom de la voie à laquelle elle donnait accès.

Châteauneuf-du-Rhône : une porte, deux noms

À l'inverse, Châteauneuf-du-Rhône, à quelques kilomètres de Montélimar, rappelle que le terme peut également conserver un sens directement architectural.

La Carte collaborative du patrimoine de la Drôme, dans une notice renseignée par la commune, désigne aujourd'hui sous le nom de *« La Posterle »* la porte située à l'est du village, seule subsistante des trois nouvelles portes construites au milieu du XIVe siècle.

Détail intéressant : cette Posterle se trouve aujourd'hui rue de la Poterne. [61]



Châteauneuf-du-Rhône - Rue de la Poterne

La coexistence actuelle des deux formes apparentées, *Posterle* et *Poterne*, demande toutefois à être interprétée avec prudence. Dans sa *Notice historique sur Châteauneuf-du-Rhône* publiée en 1863, l'abbé Abel Vincent n'emploie pas le mot *Posterle*. Il mentionne en revanche explicitement la *« porte de la Poterne »*, l'une des quatre portes du bourg, puis la **«** *rue de la Poterne* **»**. [62] Quelques années plus tard, André Lacroix emploie lui aussi exclusivement la forme *Poterne* : dans *L'Arrondissement de Montélimar*, publié en 1871, il compte « la Poterne » parmi les quatre portes de Châteauneuf et mentionne également la

rue Poterne. [63] La forme *Poterne* apparaît donc solidement établie dans l'usage écrit local au XIXe siècle.

L'origine de l'appellation actuelle *« La Posterle »* reste à déterminer : survivance d'une forme plus ancienne, maintien dans l'usage oral ou réintroduction patrimoniale plus récente. En attendant de disposer d'une attestation ancienne de *Posterle* à Châteauneuf, ce cas montre qu'un terme de cette famille a bien désigné une porte de l'enceinte, mais il ne permet pas encore d'établir à quelle époque la forme *Posterle* lui a été appliquée.

La configuration du lieu apporte toutefois un élément supplémentaire. Au droit de la porte conservée, la rue est relativement large et son dénivelé est faible : prise isolément, cette Posterle constitue donc plutôt un contre-exemple aux passages étroits et pentus observés ailleurs. Mais quelques mètres plus au sud, le relief de la colline Sainte-Catherine devient au contraire très marqué. Les habitations sont construites à flanc de coteau et un étroit cheminement subsiste juste à l'arrière des maisons, partiellement couvert, parallèlement à la rue de la Poterne.

L'association patrimoniale Découverte et Mémoire Castelneuvoises signale en outre l'existence ancienne d'une seconde ouverture, encore plus étroite, aménagée dans la muraille *« à quelques mètres »* de la porte actuelle et *« en contre-haut »* de celle-ci. Cette ouverture aurait aujourd'hui disparu. L'association décrit également le secteur comme présentant une configuration « en entonnoir », liée au brusque relèvement du flanc de Sainte-Catherine. Ces indications sont intéressantes au regard des autres exemples étudiés, mais elles ne permettent pas encore d'établir que le nom Posterle désignait cette petite ouverture ou le cheminement qui l'accompagnait.

Le rapprochement avec Rochebaudin mérite pourtant d'être relevé : dans les deux cas, une appellation moderne s'est fixée sur un élément bien visible du site, tandis que la mémoire locale conserve à proximité le souvenir d'un passage plus étroit, fortement lié au relief. Ces cheminements anciens restent toutefois insuffisamment documentés pour déterminer s'ils constituaient eux-mêmes la *Posterle/Pousterle* primitive.

Nous retrouvons donc, dans un même lieu, les deux formes apparentées : *Posterle* et *Poterne*. Leur coexistence actuelle ne signifie toutefois pas nécessairement qu'elles aient été employées simultanément dans le passé.

Châteauneuf reste ainsi un cas singulier : l'ouvrage aujourd'hui appelé « La Posterle » est bien une porte, mais son environnement immédiat présente aussi les indices d'un passage plus étroit et fortement contraint par le relief. Ici, comme ailleurs, l'histoire du nom pourrait être plus complexe que celle du seul élément qui le porte aujourd'hui.

Bayonne : la « porte de la posterla »

À Bayonne, le dossier est bien fourni, permettant de suivre le nom depuis le XIIIe siècle et de le confronter au lieu et aux vestiges de l'enceinte. Le *Livre d'Or de Bayonne* contient en 1266 la formule gasconne *« Aques son a le Posterle »* [64]. *Posterle* fonctionne donc déjà comme une désignation topographique autonome : on est « à la Posterle », sans qu'aucune porte soit mentionnée. Jean-Baptiste Orpustan relève précisément cette forme ancienne et indique que le gascon bayonnais a conservé une forme gasconne issue du latin *posterula*, « l'ancien posterle (1266) aujourd'hui pusterle » [65].

Un second document apporte un élément encore plus significatif. Dans une charte de janvier 1282, publiée par Jules Balasque, la rue des Faures est délimitée **«** *de le porte de labesque entro la de la posterla* **»**, c'est-à-dire « de la porte de l'Évêque jusqu'à celle de la Posterla » [66]. Le document se présente comme la confirmation d'un droit remontant à 1204, mais cette ancienneté n'est pas certaine ; 1282 doit donc être retenu comme date documentaire sûre. Surtout, la construction grammaticale est remarquable : le second *la* reprend *porte*. Il s'agit donc bien de la [porte] de la Posterla. La porte et la *Posterla* ne se confondent pas lexicalement : une porte est rattachée à une réalité appelée *Posterla*.

La documentation architecturale permet aujourd'hui de comprendre la configuration de ce secteur. Le *Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bayonne* identifie à l'angle sud-est de l'enceinte antique une « tour de la Pusterle », tour circulaire demi-hors-œuvre, disparue après 1694. De cette tour partait vers la Nive une courtine médiévale aménagée sur la pente. Le rapport précise que cette muraille « dispose d'une poterne adossée à la tour et dont il reste la trace remaniée à mi-chemin de l'escalier qui descend au boulevard » ; la photographie voisine est légendée « Vestiges de la poterne de la Pusterle » [67]. Une étude archéologique publiée en 2021 confirme cette restitution en décrivant une puissante courtine ajoutée sur la pente vers la Nive, probablement au XIIe ou au XIIIe siècle, dotée d'une poterne près de la tour romaine, la Pusterle [68].

L'actuel Passage de la Pusterle, entre le niveau haut de la rue Passemillon et le niveau inférieur de Tour-de-Sault, conserve très nettement cette fonction de franchissement du relief : la cartographie IGN le représente aujourd'hui sous la forme d'un escalier sur toute sa longueur. L'escalier actuel ne saurait évidemment être considéré comme médiéval sur cette seule base ; en revanche, la dénivelée qu'il franchit est une donnée topographique certaine. La poterne décrite par le rapport patrimonial n'occupait d'ailleurs qu'un point du cheminement, puisqu'elle se trouvait « à mi-chemin » de la descente.

Bayonne se situe loin du Dauphiné, mais cette distance géographique ne remet pas en cause le rapprochement linguistique : Posterle est attesté à Bayonne dès 1266, tandis que la forme gasconne locale évolue ensuite vers Posterla/Pusterle [65]. Cette variation phonétique et graphique appartient à la même famille issue de *posterula* et montre que le terme a connu des formes régionales différentes, du Dauphiné jusqu'à la Gascogne.

Le rapprochement des deux mentions médiévales apporte une précision sur l'emploi du nom. En 1266, on est « à la Posterle » ; en 1282, une porte est désignée comme « celle de la

Posterla ». La formule médiévale “porte de la Posterla” suggère que Posterla pouvait désigner un lieu ou un ensemble plus large que la porte elle-même. Les données architecturales permettent d’envisager concrètement ce dispositif comme associant une tour, un passage en dénivelé et une poterne. L’ensemble possède une fonction évidente de franchissement, à la fois du relief et de l’enceinte.

Ci-dessous une image de synthèse représente une hypothèse d’agencement élaborée à partir d’éléments documentés : Emplacement de l’escalier, orientation, longueur de l’escalier, proximité d’une poterne à une tour, forme de la tour, topographie des lieux, distance de l’escalier à la rivière, type de végétation probable.



Bayonne permet d’envisager qu’une *Posterle* pouvait s’appliquer à un dispositif complet associant tour, poterne, escalier ou rampe, hypothèse également évoquée à Nyons.

Une même logique de franchissement

Des réalités différentes, une même fonction

Les exemples étudiés montrent que *Posterle/Pousterle* ne désigne pas nécessairement un objet unique. Dans le relief, le nom peut être associé à un col, un pas, une brèche, un cheminement ou plus largement à un lieu. Dans les villes et villages, il peut désigner une rue, un passage, une ouverture, une porte ou un dispositif associant plusieurs de ces éléments.

Cette diversité invite donc à rechercher moins une forme matérielle commune qu'une fonction commune de passage.

Des passages étroits et en dénivelé

Le dénivelé constitue le caractère physique le plus régulièrement rencontré. Il est très marqué dans les exemples du relief ; il l'est également dans de nombreux cas urbains. Les Pousterles d'Auch sont des rues fortement pentues, parfois aménagées en escaliers ; celle de La Garde-Adhémar présente une pente moyenne proche de 20 % ; Venterol associe un passage étroit, une forte pente et un escalier ; à Bayonne, le passage relie deux niveaux nettement différents de la ville.

Cette caractéristique n'est cependant pas toujours aussi nette : À Châteauneuf-du-Rhône, la porte aujourd'hui appelée *La Posterle* se trouve au droit d'une rue relativement large et faiblement pentue, même une association locale signale un second dispositif à flanc de coteau, aujourd'hui disparu.

Des accès directs entre deux espaces

Une autre convergence apparaît à la comparaison des lieux : plusieurs Posterles ou Pousterles correspondent à des cheminements directs permettant de gagner un autre espace.

Dans le relief, cette fonction est explicitement documentée à Beauvoisin et à Maisonneuve par l'emploi même de la notion de raccourci ; elle ressort également de la topographie à Comps, Condorcet ou Saint-Jean-le-Centenier. Dans les villes, les Pousterles d'Auch relient la rivière aux portes fortifiées de la ville haute ; à Saint-Paul-Trois-Châteaux, la rue rejoint directement la porte Fanjoux ; à La Garde-Adhémar, elle permet de gagner rapidement le pied des remparts depuis la Basse Bourgade ; à Venterol, le passage actuel relie la limite du noyau médiéval au niveau du secteur castral.

Il serait excessif d'en déduire que *Posterle/Pousterle* signifie « raccourci » ou même nécessairement « accès direct ». Le caractère n'est pas établi dans tous les cas. Sa fréquence montre néanmoins que le passage ainsi désigné n'est souvent pas un simple cheminement : il permet de dépasser directement une rupture ou une séparation.

Des limites de nature différente

La nature de cette séparation varie selon les contextes. Dans le relief, plusieurs passages se trouvent aujourd'hui sur des limites communales, souvent matérialisées par une ligne de crête ou un cours d'eau. Dans les villes, la limite est fréquemment beaucoup plus concrète : l'enceinte elle-même, séparant l'espace fortifié de ce qui se trouve en contrebas ou à l'extérieur.

À Saint-Paul-Trois-Châteaux, la rue de la Pousterle conduit à une porte de l'enceinte ; à La Garde-Adhémar, elle relie la Basse Bourgade au pied des remparts ; à Barbentane, le chemin rejoint le Barry et une ouverture secondaire ;à Bayonne, le passage associe le franchissement du dénivelé à celui de l'enceinte.

Il ne s'agit donc pas d'assimiler une limite communale actuelle à une enceinte médiévale, ni de leur attribuer une même origine. Le rapprochement porte sur une caractéristique plus générale : dans des contextes très différents, les Posterles et Pousterles apparaissent fréquemment à l'endroit où un passage permet de passer d'un espace nettement individualisé à un autre.

Environnement castral

Un environnement castral ou fortifié au contact direct est systématique dans les exemples urbains. Au vu de leur caractère ancien et fortifié, cela peut paraitre évident, mais encore faut-il le souligner. Posterles et Pousterles étudiées sont associées à des remparts, des portes, des tours, des châteaux. D'ailleurs, dans le corpus examiné, aucune occurrence urbaine étudiée n'apparaît isolée de ce type d'environnement.

Dans les exemples de relief également un environnement castral est constaté. Mais la relation est différente : ici, pas de contact direct mais une relation visuelle est avérée six fois sur sept.

Conclusion

Posterle est un mot ancien, issu de la famille du bas latin *posterula*. Les formes *Posterle*, *Pousterle* et leurs variantes appartiennent à une même famille lexicale. Les dictionnaires montrent également que le mot ne se limite pas au sens architectural de « poterne » : il peut désigner un passage étroit dans le relief ou une rue fortement pentue, parfois aménagée en escalier.

L'étude comparative montre que *Posterle/Pousterle* n'a pas nécessairement désigné partout un même objet matériel. Selon les lieux, le nom peut être associé à une ouverture, une voie, un passage, un escalier, un col ou à un dispositif complet. Ce qui apparaît avec le plus de constance est une **fonction de franchissement.**

Les Posterles et Pousterles étudiées correspondent très fréquemment à des passages relativement **étroits et associés à un dénivelé marqué**. Plusieurs correspondent également à des **cheminements directs**, se situent au contact d'une **limite entre deux espaces** et présentent une relation avec un **environnement castral ou fortifié**.

Ces caractères ne sont toutefois pas présents avec la même netteté dans tous les cas et ne constituent pas, à eux seuls, une définition. Il s'agit de caractéristiques ou de contextes récurrents, non de sens directement attestés du mot.

Derrière la diversité des formes apparaît cependant un faisceau de traits récurrents : un **franchissement relativement étroit, direct, nettement pentu, permettant de mettre en relation deux espaces très distincts au contact ou en vue d'un ancien site fortifié.**

Retour à Sauzet :

C'est à partir de ces constats que peut maintenant être abordée notre Posterle de Sauzet. Après ce long détour par les montagnes, les villes fortifiées et quelques siècles de vocabulaire, nous disposons désormais d'un cadre pour l'examiner à la lumière des conclusions de cette étude.

L'exercice est d'autant plus intéressant qu'ici, la Posterle ne se livre plus complètement au regard : elle est aujourd'hui en partie englobée dans le bâti.

La suite de l'enquête fait l'objet d'une étude distincte : « La Posterle du château de Sauzet ».

Sources et références

[1] Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) / Trésor de la langue française informatisé (TLFI), article « Poterne », rubrique Étymologie et histoire : ancien français *posterle*, bas latin *posterula*, ancien provençal *posterla* et maintien méridional des sens de « poterne » et de « rue raide garnie d'escaliers ».

[2] Académie française, *Dictionnaire de l'Académie française*, 9e édition, article « Poterne », rubrique Étymologie : « XIe siècle. Altération de l'ancien français *posterle*, issu du latin tardif *posterula*, "porte de derrière ; voie indirecte", lui-même dérivé de *posterus*, "qui est derrière". »

[3] PÉGORIER, André, *Les noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux*, 3e édition revue et complétée par Sylvie Lejeune et Élisabeth Calvarin, Institut géographique national, Commission de toponymie, 2006, p. 372 et 375 ; entrée « Posterle » : « poterne » en ancien français et « passage étroit entre deux rochers » en Dauphiné, avec *pousterle* comme variante ; entrée « Pousterle » : « poterne. Voir posterle » ; entrée « Pousterlo » : « rue très roide, garnie d'escaliers » dans le Gers. Voir également, p. 372 et 375, les emplois topographiques de *port*, *porta*, *portell*, *pourtèro* et *pourteta*.

[4] MISTRAL, Frédéric, *Lou Tresor dóu Felibrige ou Dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne*, 1878-1886 ; notamment la forme provençale *pousterlo*.

[5] BRUNET, Roger, *Trésor du terroir. Les noms de lieux de la France*, CNRS Éditions ; entrée réunissant « l'occitan Posterle ou Pousterle » et de nombreux toponymes de cette famille en France.

[6] ALEXEÏ, Laurent ; VERNIN, Alexandre, « Borne seigneuriale de Roche Pourrie », *Inventaire général du patrimoine culturel*, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2021, dossier IA05001657 ; mention du « Pas de Pousterle », appelé « Pas de Poustelle » sur le cadastre de Verclause de 1831.

[7] Archives départementales de l'Isère, *Guide des archives communales de l'Isère -Pellafol*, notice communale ; registres paroissiaux de « la Posterle » (1700-1789), note : « Posterle ou Postelle ».

[8] Congrès permanent de la langue occitane, « Prononciation / graphie-phonie », notamment « Système vocalique » : en graphie classique, *o* a pour réalisation phonétique générale [u], tandis que *ò* correspond à [ɔ] ; présentation également de l'histoire et des principes de la graphie classique occitane.

[9] Association des Amis d'Allègre, « Un portail nommé pousterle… », 2015.

[10] BRUN-DURAND, Justin, *Dictionnaire topographique du département de la Drôme : comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Paris, Imprimerie nationale, 1891, p. 256 ; deux entrées « Pas-de-la-Pousterle (Le) », l'une concernant les communes d'Aucelon, de

Jansac et de Montlaur, l'autre la commune d'Aurel, toutes deux qualifiées de « pass. et mont. » ; voir également l'explication des abréviations, où « pass. » = « passage » et « mont. » = « montagne ».

[11] ROCHAS, Albert de, *Cosmos : revue des sciences et de leurs applications*, n° 392, 30 juillet 1892, p. 563 ; passage relatif au vocabulaire topographique dauphinois : « les cols dans les Emeindras, les Baisses, les Oches, les Posterles, les Berches ».

[12] MOUTIER, Louis, *Dictionnaire des dialectes dauphinois anciens et modernes*, édition établie par Jean-Claude Rixte, Grenoble, ELLUG / IEO-Drôme, 2007 ; entrée relative à *posterle* pour le Haut-Dauphiné et renvoi à Albert de Rochas.

[13] Justin Brun-Durand, *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, 1891 : *Castrum de Cums*, 1210 (Cartulaire de Die, 21)

[14] Claude Seyve et Michel Seyve, « La ferme de La Fournache (Rochebrune) », *Musée de la Résistance en ligne*, témoignage de Marcel Faraud.

[15] DGFiP, *Fichier FANTOIR des voies et lieux-dits*, commune de Beauvoisin (Drôme, INSEE 26043), code voie B038 : « LA POSTERLE », type 3 (« lieu-dit »)

[16] La Drôme Tourisme, « Beauvoisin » : première mention en 1293 sous la forme *Castrum de bello vicinio*.

[17] Randouvèze, « Beauvoisin – Tour de la Viare » ; voir également la description du château reproduite dans l'itinéraire « Ligne de crête des Costes et retour via le château »

[18] BOIS, Michèle, « Aurel et son territoire : éléments de topographie médiévale », Études drômoises, n° 1-2, 1994, p. 17-25, notamment p. 17 pour les itinéraires de montagne et le passage direct vers Saillans.

[19] Office de tourisme de la Vallée de la Drôme, Patrimoine culturel, Rimon-et-Savel et Saint-Benoit-en-Diois

[20] H. TERRAS, *La vicomté de Trièves et la baronnie de Gresse en vallée chevaleureuse,* 1970

[21] Justin Brun-Durand, *Dictionnaire topographique du département de la Drôme,* 1891, entrée "Condorcet".

[22] Compoix de Chandolas, commencé en 1655 et achevé le 5 avril 1658, transcription réalisée par Monique Théron-Navatel, Association Païolive, 2021, notamment p. 107 (« *la denalhe scive la Pousterle* »), p. 108 et p. 171-173 pour les mentions de la Denaille, du chemin et du Chassezac.

[23] Mairie de Chandolas, *Notre histoire - Les temps modernes*, présentation des lieux-dits relevés dans le compoix de 1655 : « la denaille : désigne chez nous une dépression dans le calcaire qui conduit à la rivière ».

[24] Mairie de Chandolas, *Notre histoire - Les Arabes et les Carolingiens* : Maisonneuve anciennement Avonas, paroisse Saint-Laurent d'Avonas.

[25] DRAC Rhône-Alpes, Service régional de l'archéologie, *Bilan scientifique de la région Rhône-Alpes 2006-1*, 2008, p. 55 : « Saint-Laurent (tour) à Avonas-Maisonneuve »

[26] Mairie de Chandolas, *Notre histoire - Les temps géologiques* : description du chemin de Maisonneuve à Chaulet et du « raccourci qui emprunte une faille dans la falaise, au pied de la grotte de la "Poursterle" ».

[27] Mairie de Chandolas, *Notre histoire - La guerre de quarante* : récit des combats d'août 1944 et de la fuite des habitants vers Chaulet par « les raccourcis (la Pousterle) à l'abri des falaises ».

[28] Jean-Yves Bigot, *Vocabulaire français & dialectal des cavités & phénomènes karstiques*, Mémoires du Spéléo-Club de Paris, n° 25, 2000, p. 115 : *posterle*, « passage étroit entre deux rochers » (d'après Pégorier) ; *pousterle*, « passage creusé dans le roc » (d'après Fourvières).

[29] DGFiP, nomenclature FANTOIR des voies et lieux-dits, commune de Saint-Jean-le-Centenier (Ardèche, INSEE 07247), lieu-dit B074 « LA POUSTERLE »

[30] Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche, *Patrimoine d'Ardèche*, bulletin n° 16, passages consacrés aux Balmes de Montbrun et à La Roche Chérie : Montbrun décrit comme site castral avec château sommital et village ; à Roche Chérie, traces de la base d'un donjon rectangulaire et de quelques maçonneries

[31] Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, notice « de Barruel », source secondaire rapportant un hommage de 1303 dans lequel sont mentionnés le « terroir et mandement du château de Saint-Pons » et le « terroir et mandement du château de la Rochechérie »

[32] Patrimoine d'Ardèche, Bulletin de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche, Octobre 2010 N°15, page 5

[33] Franck Bréchon, « Les grottes de Montbrun, un exemple abouti de troglodytisme médiéval », dans *Le Coiron*, coll. « Pays d'Ardèche », Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, 2008 ; voir également Commune de Saint-Gineys-en-Coiron, *PLU – Rapport de présentation*, qui, d'après les Archives départementales citées par Franck Bréchon, mentionne en 1206 *la Balma* comme alleu de l'Église de Viviers et, en 1210, la reprise en fief par G. de Balma du « castrum et mandamentum » de Balma des mains de l'évêque de Viviers.

[34] François-Alexandre Aubert de La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e éd., t. XIII, article « Malhan » : hommages rendus à l'évêque de Viviers pour les terres et seigneuries de Saint-Montan, Roche-Chérie, Châteauneuf, etc., en 1333, 1362 et 1383.

[35] Marie-Pierre Estienne, *Châteaux, villages, terroirs en Baronnies, Xe-XVe siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2004.

[36] Daniel Thiery, « Clamensane », *Archéoprovence*, notice communale des Alpes-de-Haute-Provence.

[37] MOURRE, Joseph, *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 2e année, 1883, p. 418-422 ; notamment p. 420-422 pour la traduction de la charte de franchises de Lachau de 1209, et p. 422 pour la mention « la posterle de Lachau »

[38] Office de tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne, *Les Pousterles*. La page décrit les cinq voies comme des « ruelles médiévales en pente, parfois en escalier » reliant la ville haute à la rivière.

[39] Ville d'Auch, *Plan local d'urbanisme - Rapport de présentation*, p. 270, « Les quartiers de la ville fortifiée, du Moyen Âge à la fin du XVIe siècle ». Le document décrit la ville comtale, la ville épiscopale, le château du comte et le palais épiscopal, et range explicitement les pousterles parmi les tracés urbains médiévaux conservés.

[40] Grand Auch Cœur de Gascogne, brochure patrimoniale *Déambulation dans Auch*, rubrique « Les pousterles » : elles « reliaient la rivière [...] aux portes fortifiées de la ville ».

[41] Office de tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne, *Le plan de Belleforest – partie 2*. Le commentaire relève deux enceintes et leurs portes et identifie, depuis la porte d'Arton, une pousterle étroite, pentue et en escalier descendant jusqu'au Gers.

[42] Grand Auch Cœur de Gascogne, *La Cocotte à histoires – livret découverte d'Auch en famille*, rubrique « Les Pousterles » : cinq pousterles, 132 marches aux Couloumats, 89 à Paris, disparition des marches de la Vieille Pousterle au début du XXe siècle.

[43] Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, art. « Poterne », 1872-1877 : « À Auch, les rues montueuses sont nommées pusterles. »

[44] Eugène Trutat, *La grande pousterle, Auch, Gers*, Fonds Trutat, Bibliothèque de Toulouse, cote TRU C 679, photographie datée autour de 1900

[45] ATGÉ, Marie-France, « Rue de la Pousterle : La maison des Foriel et Toesca », *Terre d'Eygues*, Société d'Études Nyonsaises, n° 58, 2016, p. 42-46. L'article décrit l'actuelle rue Pierre-Toesca comme montant depuis la place Saint-Césaire en longeant tours et remparts, précise ses anciennes appellations, notamment rue de la Pousterle, mentionne la tour de la Poterne, le « quartier de la Pousterle » en 1862 et la maison « La Pousterle » en 1893.

[46] ROBERT, Jean-François, « La vie politique à Nyons au tournant du siècle (1880-1900) », *Terre d'Eygues*, Société d'Études Nyonsaises, n° 19, 1997, p. 3-8 ; délibération municipale du 7 juin 1882 concernant le jardin situé derrière l'église « entre les rues de la Sous-Préfecture et celle de la Pousterle ».

[47] Ville de Nyons, Conseil municipal du 28 septembre 2022, délibération n° 2022-09-87, « Évolution / Transformation / Rénovation du quartier de la Pousterle - rue Toesca », dans le cadre du programme *Petites villes de demain*.

[48] Blog *https://fortifications-neuf-brisach.blogspot.com/2015/12/fortifications-dispositions-insolites.html*

[49] CHOUQUER Gérard, BEL Valérie, VIOLET Pascale, VINCENT Laure, BOIS Michèle et ODIOT Thierry, « Éléments de topographie urbaine », dans Thierry Odiot, Valérie Bel et Michèle Bois (dir.), *D'Augusta Tricastinorum à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)*, Lyon, Alpara, coll. DARA, 1992, p. 79-103, notamment p. 102.

[50] Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes / Direction régionale des affaires culturelles, *Recueil des actes administratifs n° 84-2024-025*, 26 janvier 2024, zonage archéologique de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; notamment « 083 / Rue de la Pousterle / Moyen-âge ? / mur ».

[51] « Le Passage sous le Parc d'Andigné (Chemin de la Pousterle) », notice patrimoniale consacrée à Barbentane, pour l'aménagement du parc vers 1850 et les passages souterrains. https://www.henritrip.fr/touristic-site/189529

[52] *Rapport d'études zones inondables Barbentane - volet hydrogéomorphologie*, février 2019, p. 16 : « Le secteur du chemin de la Poustelle qui emprunte un fond de vallon à pente très forte. »

[53] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, *Cadastre napoléonien de Barbentane*, 1834, section G « Village », cote 3 P 443.

[54] *Cadastre de Barbentane de 1791*, relevé et transcription par Denis Martin, juin 2016, mention « Angle sud Barry-Pousterle ».
https://barbentane.provence.free.fr/barbentana-cadastre-de-1791.pdf

[55] René Jarno et Henri Linsolas, *Histoire de Barbentane*, Nîmes, Les Presses du Castellum, 1981, 329 p.

[56] DÉMÉSY, Jeannine, « Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Coseigneurs de Venterol-Novezan », *Terre d'Eygues*, Société d'Études Nyonsaises, n° 25, 2000 ; notamment la visite du 23 juin 1687 et la mention du four « situé dans la rue de la Pousterle ».

[57] Commune de Venterol, *Bulletin municipal*, novembre 2016 ; mention de la pose de mains courantes dans « deux rues en escaliers, rue Saute Buisson et rue de l'Hôpital ».

[58] Archives départementales de la Drôme, 3 P 3620/5, cadastre parcellaire de Venterol, section C3 « Village (le) », agrandissement du village, parcelles 452-666, 1824.

[59] PELOUX, André, « Une seigneurie en 1338 : la commanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Venterol », *Terre d'Eygues*, Société d'Études Nyonsaises, n° 25, 2000, p. 31-34 ; notamment les remarques relatives aux survivances toponymiques de la présence hospitalière à Venterol.

[60] Mairie de Venterol, PLU-Rapport de présentation 2009, p. 24

[61] Carte collaborative du patrimoine de la Drôme - Commune de Châteauneuf-du-Rhône, notice « La Posterle » : porte orientale appartenant à l'enceinte du XIVe siècle, aujourd'hui située rue de la Poterne.

[62] Abbé Abel Vincent, *Notice historique sur Châteauneuf-du-Rhône,* 1863, p. 14

[63] Lacroix, André, *L'Arrondissement de Montélimar. Géographie, Histoire & Statistique*, t. II, Valence, Librairies Combier et Nivoche, 1871, p. 186 et 190

[64] Bidache, Jean (éd.), *Le Livre d'Or de Bayonne. Textes latins et gascons du Xe au XIVe siècle transcrits sur le manuscrit original*, 1906, notamment la liste des censitaires de 1266 et la formule « *Aques son a le Posterle* », p. 52 de l'édition des textes gascons.

[65] Orpustan, Jean-Baptiste, « La toponymie basque de Bayonne », *Lapurdum*, 1, 1996, notamment la remarque : « l'ancien *posterle* (1266) aujourd'hui *pusterle* ».

[66] Balasque, Jules, avec la collaboration d'Édouard Dulaurens, *Études historiques sur la ville de Bayonne*, t. I, Bayonne, E. Lasserre, 1862, pièce justificative XVII, p. 436-438 : charte de janvier 1282 contenant « *de le porte de labesque entro la de la posterla* ».

[67] Melissinos, A. ; Séraphin, G. ; Pandhi, V., *Bayonne - Plan de sauvegarde et de mise en valeur. Rapport de présentation*, juillet 2006, notamment « Tour dite de la Pusterle », « poterne adossée à la tour » et photographie « Vestiges de la poterne de la Pusterle », p. 32 et 44-45 du rapport.

[68] Béague, Nadine ; Fourdrin, Jean-Pascal, « Vingt ans d'archéologie préventive à Bayonne. Fouille archéologique préventive portant sur la réhabilitation de l'immeuble sis au n° 3 de la rue Passemillon à Bayonne », *Bulletin du Musée Basque*, n° 195, 1er semestre 2021, p. 19-34, spécialement p. 26-27.